

sommaire



Le plan stratégique et les dispositions décrétales	3
A. L'organisation de nos Intercommunales	4
BEP	
BEP Expansion économique	
BEP Environnement	
BEP Crématorium	
IDEFIN	
B. L'accessibilité à l'information	7
C. Les fondements du plan stratégique	9
La vision du développement territorial	10
La vision de l'institution	11
Les objectifs stratégiques pour le territoire	12
Les objectifs stratégiques pour l'institution	12
Les valeurs de l'Institution	14
Les objectifs de bonne gouvernance	15
D. Les constats, les objectifs les indicateurs et les projets des différents métiers :	15
Développement Économique	17
Développement Territorial	31
Environnement	47
Crématorium	61
Namur Expo	65
Avec le support des services d'appui	69
AXUD	85

Ce Plan Stratégique découle du travail des membres du Comité de Direction Interne et des équipes du BEP suivant les dispositions de l'ISO 9001, dans une optique d'amélioration continue et en vue de satisfaire les attentes de nos clients et partenaires.



2012

LE PLAN STRATÉGIQUE ET LES DISPOSITIONS DÉCRÉTALES

*19 Juillet 2006 - Décret modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre Ier de la troisième partie de ce même Code.
Art.L1523-13 §4.*

... « L'assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales et l'assemblée générale de fin d'année suivant la moitié du terme de la législature communale ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activité et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité.

Le projet de plan est établi par le conseil d'administration, présenté et débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'assemblée générale.

Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats sont synthétisés dans un tableau de bord.

Ce plan est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde assemblée générale. »

*Titre III du même Décret. Principes de bonne gouvernance.
Art.L1532-1 §2.*

« À la demande du conseil communal, provincial ou de l'action sociale, de la commune, de la province ou du CPAS associé, un représentant de l'Intercommunale désigné par le conseil d'administration est chargé de présenter aux conseillers les comptes, le plan stratégique ou ses évaluations, ou tout point particulier dont le conseil concerné jugerait utile de débattre. »





A

L'ORGANISATION DE NOS INTERCOMMUNALES

BEP

BEP EXPANSION ÉCONOMIQUE

BEP ENVIRONNEMENT

BEP CRÉMATORIUM

IDEFIN

A. L'ORGANISATION DE NOS INTERCOMMUNALES

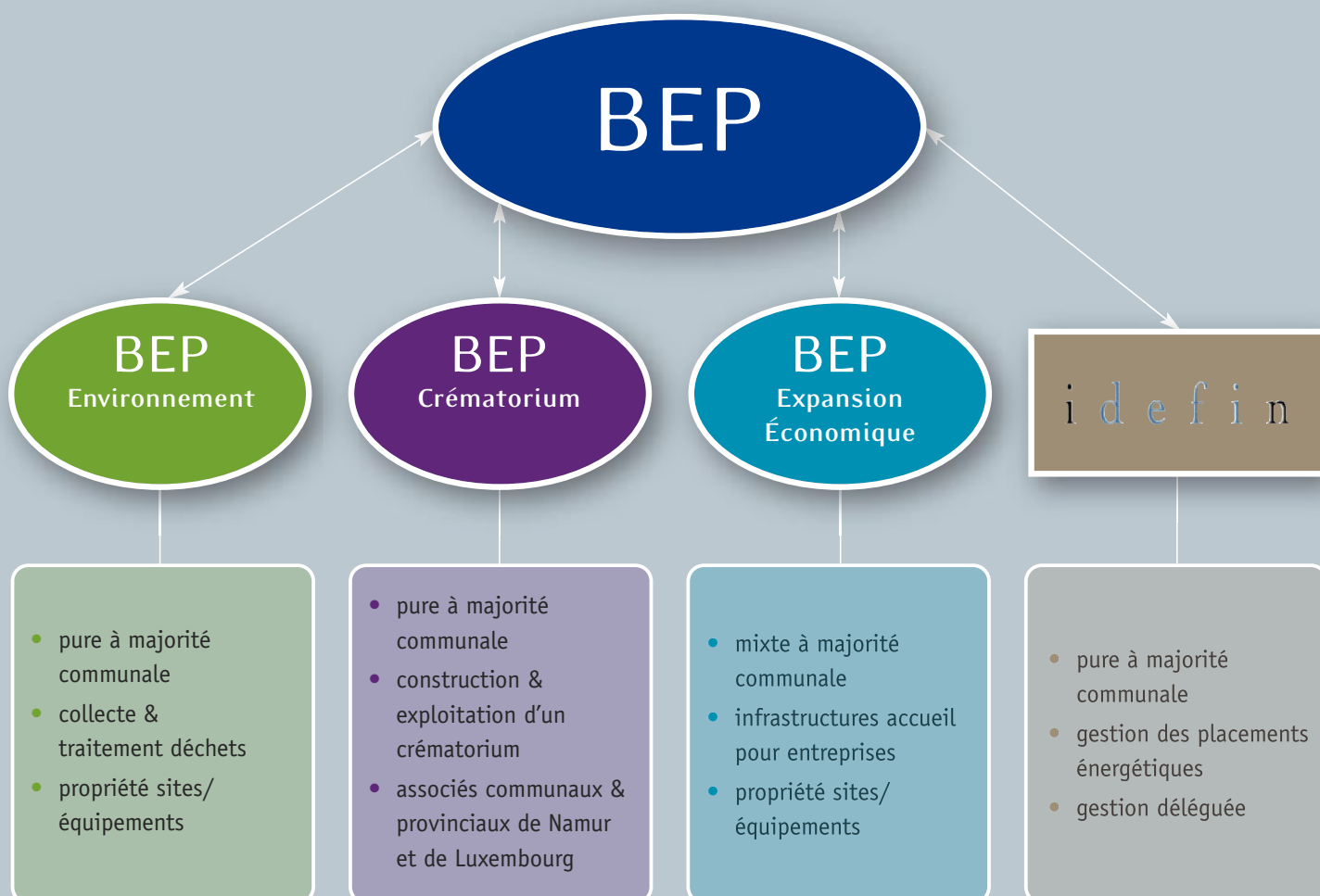
BEP | BEP EXPANSION ÉCONOMIQUE | BEP ENVIRONNEMENT | BEP CRÉMATORIUM | IDEFIN

L'organisation est construite de la manière suivante: le BEP est la structure d'animation, de gestion et de coordination de trois Intercommunales thématiques, l'une en matière de développement économique, BEP Expansion Économique ; la deuxième en matière de gestion intégrée des déchets, BEP Environnement ; et enfin la troisième, concernée par la création et la gestion d'un crématorium à Ciney, BEP Crématorium.

Depuis le 1er janvier 2009, le BEP a repris la gestion journalière d'IDEFIN, l'Intercommunale de financement liée au service énergétique. Les statuts d'IDEFIN ont été adaptés en ce sens pour que le BEP poursuive cette mission à l'avenir.



Une organisation ouverte sur l'avenir :





BEP

- Assurer la **coordination générale** des sociétés intercommunales sectorielles, en étroite collaboration avec leurs organes de gestion, **préparer les décisions** à prendre et **procéder ou faire procéder à l'exécution** de celles-ci.
- Procéder à la réalisation de toutes études, démarches, travaux et tâches de gestion et d'exécution **au travers de ses différents départements** :
 - le **développement économique**
 - le **développement territorial**
 - **l'environnement**

BEP

Expansion Économique

- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser le développement économique et social**, en coopération avec les communes concernées et la Province de Namur.
- **Aménager et gérer des équipements infrastructurels** tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateurs, parcs scientifique et thématique, infrastructures touristiques,... en appui de la politique menée par les instances provinciales, régionales et européennes, et en coordination avec les communes membres.

A. L'ORGANISATION DE NOS INTERCOMMUNALES

BEP | BEP EXPANSION ÉCONOMIQUE | BEP ENVIRONNEMENT | BEP CRÉMATORIUM | IDEFIN

BEP Environnement

- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser la sauvegarde, la gestion et le développement de l'environnement et de la salubrité publique** en coopération avec les communes concernées et la Province de Namur.
- **Effectuer la collecte et le traitement des déchets** en appui de la politique menée par la Région wallonne et en coordination avec les communes membres.
- **Assurer des missions d'éducation et de prévention, gérer des services de collectes** classiques et de collectes sélectives, ainsi que des **infrastructures de traitement**.

BEP Crématorium

- Dans l'intérêt de la population et dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux funérailles et sépultures, **assurer la construction, l'organisation et la gestion d'un centre funéraire public** comprenant notamment un crématorium, un columbarium, ainsi que des pelouses de dispersion des cendres et des parcelles d'inhumation des urnes.

i d e f i n

- L'Intercommunale de financement IDEFIN a pour but de gérer les participations financières des 39 communes qui sont affiliées à l'Intercommunale (36 namuroises et 3 hennuyères) dans les réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Plus globalement, elle a en gestion les ressources financières des communes dans le secteur de l'énergie.
- Le BEP assure la gestion journalière d'IDEFIN depuis le 1er janvier 2009.



B L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION

B. L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION



→ Pour tout citoyen

Les décrets régionaux organisent la Publicité de l'Administration, dans un souci de transparence et d'accessibilité à l'information, et ceci pour tout citoyen.

L'Intercommunale a le DEVOIR d'assurer une information claire et objective tant sur ses décisions que sur son fonctionnement. Des outils ont été mis en place à cette fin.

Cette publicité est de deux ordres, d'une part, ACTIVE à savoir que l'Intercommunale doit d'initiative mettre les informations utiles à la disposition du public et, d'autre part, PASSIVE en ce sens que toute personne a le droit de recevoir sur demande écrite les informations souhaitées par elle.

En pratique, cela se traduit :

En matière de publicité active,

- Des responsabilités en matière d'information ont été confiées au Secrétariat général pour les demandes personnalisées ou présentant un caractère spécifique ;
- Un responsable « communication » directement relié à la Direction générale assure la préparation et la diffusion de multiples supports à destination du grand public ou de cibles plus identifiées, sous diverses formes (sites internet, publications, news, mailings,...) ;
- Des publications spécialisées par métiers sont produites en relation directe avec les Départements traitants ;
- Tout courrier porte les références des personnes directement responsables du dossier traité, du Directeur et de l'agent en charge de cette matière.

En matière de publicité passive, toute demande de renseignement écrite est traitée avec diligence dans les meilleurs délais, consignée ainsi que la réponse dans un registre tenu à jour au Secrétariat général conformément au Décret.

Une procédure de réponse et de recours éventuels est d'ailleurs fixée par Décret. De même, des limitations sont prévues à ce droit général d'information lorsque sont concernées des atteintes à la vie privée, des données d'entreprise confidentielles, des demandes abusives ou répétées.



→ Les conseillers provinciaux et communaux

Outre l'accessibilité générale à l'information au titre de simple citoyen, les associés des Intercommunales, communaux, provinciaux ou privés, disposent également d'une accessibilité organisée à l'information, ouverte à tous les conseillers communaux et provinciaux, et fixée par Décret.

Elle s'exerce principalement à deux niveaux principalement :

- Les conseillers peuvent consulter les budgets, les comptes et les délibérations des organes de gestion de nos Intercommunales, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement ;
- Les conseillers peuvent visiter tous nos sites d'exploitation et nos bâtiments, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil et veiller scrupuleusement au respect des prescriptions de sécurité, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement.

En outre, en vertu du Décret sur les Intercommunales (19 juillet 2006 Art. L1532-1 §1er), à son installation, l'administrateur ou le membre du comité de gestion de l'association s'engage par écrit à développer et à mettre à jour ses compétences professionnelles dans les domaines d'activités de l'Intercommunale notamment en suivant les séances de formation et d'information dispensées par l'Intercommunale lors de son entrée en fonction et chaque fois que l'actualité liée à un secteur d'activité l'exige.

Par tradition, le BEP assure régulièrement des formations spécifiques destinées aux conseillers et à ses administrateurs, à l'occasion des renouvellements des conseils communaux et provinciaux suite aux élections, ainsi qu'en cours de législature, ou lors de remplacements de conseillers ou administrateurs.

À signaler également, que dans un souci de renforcer la communication et l'information, le BEP rencontre dès leur installation le Conseil provincial et tous les Collèges communaux, ainsi qu'à mi-mandature.

La Direction du BEP rencontre également régulièrement les Collèges communaux qui en expriment le souhait afin de faire le point sur les dossiers en cours et les perspectives de collaboration.

De même, des relations étroites sont maintenues avec les secrétaires communaux, soit via leur Fédération provinciale, soit en direct ; des formations sont également organisées à leur intention.

En bref, le BEP considère comme première priorité le contact de proximité avec tous les responsables provinciaux et communaux et de ses associés afin de répondre à toutes leurs demandes d'information.



C

LES FONDEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE PLURIANNUEL

VOICI LES FONDEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE :

1. LA VISION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
2. LA VISION DE L'INSTITUTION
3. LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR LE TERRITOIRE
4. LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR L'INSTITUTION
5. LES VALEURS DE L'INSTITUTION
6. LES OBJECTIFS DE BONNE GOUVERNANCE
7. LES CONSTATS, LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES, LES INDICATEURS ET LES PROJETS DES DIFFÉRENTS MÉTIERS

C. LES FONDEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE PLURIANNUEL



I. La vision du développement territorial

Situé au croisement de deux euro-corridors, le territoire namurois occupe une position stratégique sur l'axe Bruxelles-Luxembourg, un axe en pleine croissance et porteur pour le développement socio-économique.

Le territoire namurois se caractérise également par son cadre de vie préservé et sa ruralité, organisée autour de quelques pôles urbains de taille moyenne.

Dans ce contexte, le BEP se fixe pour objectif de veiller au **développement économique durable** du territoire namurois. A ce titre, il se doit de définir une stratégie visant cet objectif. Cette stratégie de développement doit s'appuyer sur une vision, précise et forte, de ce qu'est le territoire namurois, de ses caractéristiques propres, de son potentiel d'évolution et de rayonnement. Cette vision assure la colonne vertébrale de la stratégie développée.

Certes, la démarche stratégique doit renforcer les priorités définies par l'Europe et la Région, mais elle doit affirmer le territoire namurois avec son caractère propre et ses composantes essentielles, en le singularisant des autres régions, en valorisant son identité et ses savoir-faire.

Cette philosophie du développement du territoire namurois se traduit en quelques mots :

Le BEP vise à inscrire son territoire dans une dynamique de **développement durable**, génératrice d'**activités** et d'**emplois**, respectueuse de la dimension humaine et dont les lignes de force sont :

- la valorisation des **ressources endogènes**,
- la recherche de **complémentarité** avec d'autres espaces territoriaux,
- l'amélioration de la **qualité** et du **cadre de vie** et
- l'intégration des **nouveaux enjeux énergétiques**.



Le développement durable, terme souvent galvaudé, est pourtant un impératif sur le plan social, économique et écologique, en vue de garantir un développement économique tout en veillant à minimiser l'impact de l'activité de l'homme sur son environnement. Veiller à une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles, promouvoir les techniques modernes visant à réduire l'empreinte écologique des citoyens et de leurs réalisations, bref, s'inscrire dans un mouvement visant à préserver les générations futures, telles sont les ambitions que le BEP porte pour la région namuroise.

Créer des activités et de l'emploi est indispensable pour proposer des emplois nouveaux et ainsi (re)mettre au travail davantage de personnes. Le BEP entend contribuer à la création d'activités et d'emplois de qualité, par une politique proactive de proximité et de création des équipements nécessaires à l'investisseur, en complémentarité avec la Région. Cette démarche participe au développement d'une société meilleure pour l'individu et renforce la cohésion sociale durablement.

La dimension humaine est un facteur clé du développement économique et celui-ci ne peut se faire que dans le respect des hommes et des femmes qui le portent. La région namuroise se caractérise par un taux d'emploi élevé dans le secteur des « services aux personnes » (les hôpitaux sont d'ailleurs le premier employeur dans notre région ; les institutions régionales génèrent plusieurs milliers d'emplois dans le secteur public). Le « travail à visage humain » est une réalité bien connue des namurois que le BEP entend préserver et amplifier.

Le savoir-faire local, les ressources tant humaines que physiques, doivent constituer le socle du **développement endogène** visant à valoriser les atouts présents sur notre territoire tel le tissu industriel diversifié, la multitude de PME/TPE, les centres d'excellence scientifique de nos universités et centres de recherche, les ressources naturelles,... Bien évidemment sans relâcher l'effort continu d'attraction des investisseurs extérieurs, pour lesquels la qualité de notre territoire et sa très bonne localisation sont des facteurs à exploiter judicieusement.

Le territoire namurois doit également se positionner clairement au sein d'un espace plus vaste, que constituent la Région wallonne et l'Europe. Les politiques mises en œuvre à l'échelle namuroise pour assurer son développement économique ne peuvent faire fi du contexte plus global dans lequel ces politiques s'inscrivent. C'est la raison pour laquelle **la recherche de complémentarité avec d'autres espaces territoriaux**, wallons mais également européens (au travers des programmes Interreg notamment) permet de partager les expériences et bonnes pratiques d'ici et d'ailleurs mais aussi de positionner l'espace namurois au cœur des enjeux macroéconomiques majeurs de demain.

La qualité du cadre de vie est une caractéristique de base de notre province, unanimement reconnue et estimée, qui explique largement l'attrait des résidents et des visiteurs tant pour les loisirs que pour les activités. Cette notion globale de « bien-être », dans ses multiples facettes (bien-être au domicile et dans son environnement immédiat, au travail et dans ses déplacements, dans les services collectifs attendus, dans les activités de détente et de repos,...), doit être appréhendée dans la variété des champs d'actions liées au développement.

Les nouveaux enjeux énergétiques sont une réalité que plus personne ne peut ignorer. Les comportements de chacun, individuels et collectifs, ont un impact sur notre environnement et, sans changement rapide, le processus de réchauffement climatique sera irréversible. En région namuroise, les initiatives en faveur d'un changement de mentalité sont significatives, dans le domaine des économies d'énergie, de la production d'énergie verte, dans les projets d'éco-quartiers,... Elles méritent d'être amplifiées et généralisées, au secteur industriel également, pour servir d'exemple dans d'autres sous-régions.

C. LES FONDEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE PLURIANNUEL

2. La vision de l'institution

Au-delà de la stratégie souhaitée et mise en œuvre pour le territoire namurois, le BEP est également une institution à part entière, avec une stratégie propre. Comme pour le territoire, cette stratégie doit s'appuyer sur une vision affirmée de ce qu'elle veut être.

En tant qu'agence de développement économique en territoire namurois, le BEP entend être un modèle d'**entreprise publique** proactive, qui, par sa **cohésion et l'engagement** de ses collaborateurs et de ses instances, vise la **bonne gouvernance** et l'**animation territoriale**. Il est le partenaire privilégié des **collectivités régionale et locales** ; ce qui lui permet, de par son action, son **expertise** et sa **capacité d'innovation** de faire de son territoire une **référence** en matière de **développement durable**.

3. Les objectifs stratégiques pour le territoire

Le BEP a défini la vision défendue pour le territoire namurois. Celle-ci permet d'élaborer une stratégie, qui s'appuie sur un certains nombre d'objectifs à atteindre.

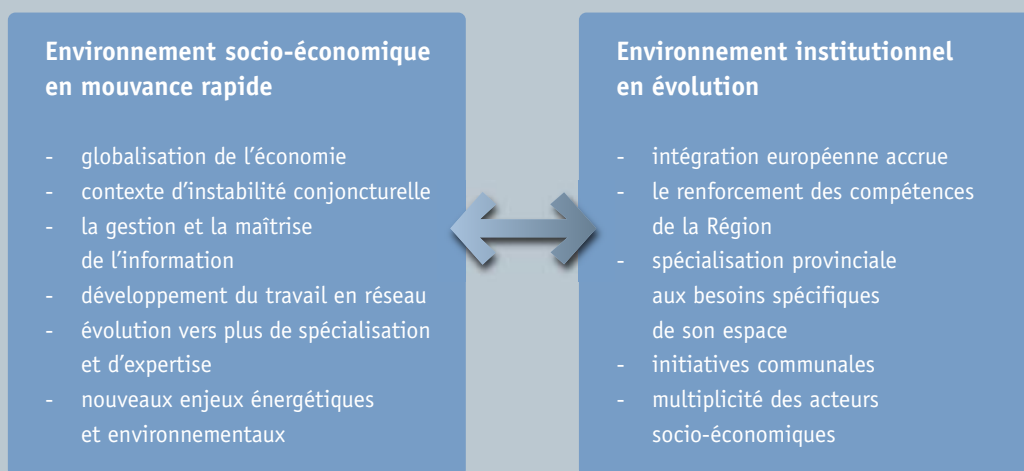
Pour le territoire namurois, le BEP entend :

1. **Accentuer la différenciation de notre territoire**, en s'appuyant sur notre position au **croisement de 2 euro corridors**, le rayonnement de la **Capitale wallonne** et notre **cadre de vie de qualité**.
2. **Renforcer la cohésion de notre territoire**, riche de sa diversité, dans le **respect de ses spécificités**.
3. Affirmer les atouts namurois pour gagner la **reconnaissance de notre territoire** comme une composante incontournable d'un **développement wallon durable**.
4. Inscrire le territoire namurois dans une démarche de **partenariat avec la Région wallonne et avec d'autres espaces territoriaux** visant à mettre en œuvre une politique de développement durable partagée par la région et les collectivités locales.



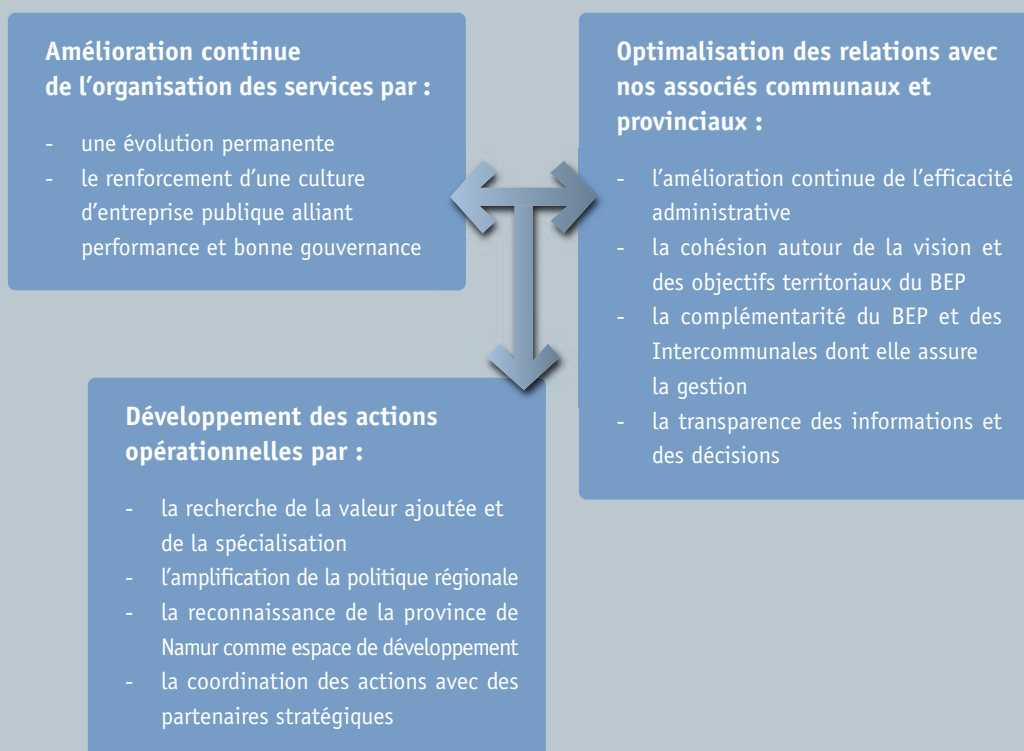
4. Les objectifs stratégiques pour l'institution

Le cadre contextuel



Ce cadre de référence contribue au positionnement de la stratégie et à la définition des objectifs généraux du BEP. La stratégie ne peut être atteinte qu'en travaillant sur trois composantes : l'opérationnel (les actions à mener), l'organisationnel (l'organisation et la performance des services) et le structurel (l'efficacité des structures de décision).

Elle repose également sur les postulats suivants :



C. LES FONDEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE PLURIANNUEL

Les **objectifs stratégiques du BEP** se déclinent en **5 axes prioritaires** qui constituent le fondement de la dynamique de projets et positionnent le BEP en qualité d'opérateur de référence dans les métiers où il agit :

1. **s'affirmer comme centre d'expertise** pluridisciplinaire, dont la priorité est donnée à **l'efficacité dans l'action** ;
2. **coordonner et fédérer** les acteurs et les partenaires concernés sur les projets ou intérêts majeurs qui concourent au développement durable de notre province et s'inscrivent dans cette stratégie ;
3. **mobiliser toutes les forces vives et développer un réseau efficace de promotion et de défense des intérêts namurois aux plus hauts niveaux** ;
4. **renforcer la qualité, et l'éventail des services**, en veillant à anticiper, comprendre et répondre aux besoins évolutifs de nos publics cibles et en adéquation avec les valeurs de bonne gouvernance.
5. **consolider sa position d'organisme de référence** à l'égard de ses associés, clients et partenaires en vue de promouvoir une stratégie de développement territorial durable qui s'intègre dans les politiques régionales et européennes en les complétant ou les renforçant.

5. Les valeurs de l'institution

Elles composent le **socle de référence sur lequel se fonde la dynamique de l'entreprise, dans son fonctionnement journalier**. Elles guident l'action et balisent les comportements au sens large du terme, à savoir les relations interpersonnelles internes et externes mais également l'évolution des acquis et des connaissances techniques et empiriques.

Elles doivent être **partagées** par l'ensemble des collaborateurs du BEP et s'exprimer dans chaque action et relation menée au nom de l'institution.

Elles définissent une **culture d'entreprise** à laquelle les collaborateurs doivent se référer et in fine s'identifier.

Sans être trop nombreuses, elles doivent être suffisamment précisées et reconnues par tous pour être porteuses de progrès tant individuel que collectif et renforcer la cohérence de l'institution.

Les valeurs du BEP

→ **Professionalisme**

L'objectif de qualité des services proposés requiert de chacun une amélioration continue des connaissances et du savoir-faire, le souci de l'efficacité dans l'action et un sens aigu de l'intégrité.

→ **Proximité**

Servir est synonyme de disponibilité, d'accessibilité et d'ouverture : être à l'écoute est une aptitude essentielle pour un travail de terrain efficace et répondant aux attentes de chaque interlocuteur.

→ **Initiative**

Anticiper les besoins, proposer des réponses, animer la réflexion et participer à la dynamique de projets, impulser une démarche proactive sont autant de clés vers le progrès.

→ **Partenariat**

L'ouverture et le partage des compétences, la recherche active des meilleures collaborations au service des projets, l'écoute et le respect des partenaires dans le souci du bien collectif, constituent les règles indispensables à la conduite des objectifs et à l'intégration optimale du développement régional dans un cadre européen voire mondial.

→ **Équité**

L'objectivité et l'impartialité sont indispensables à la conduite des opérations sur le long terme, et la garantie d'un service public respectueux de chacun, tant de l'autorité dont l'institution tire sa légitimité que du citoyen, entreprise ou particulier, qui est le bénéficiaire final des actions.

6. Les objectifs de bonne gouvernance

Dans l'optique d'assurer l'amélioration continue de nos objectifs en matière de bonne gouvernance, le BEP entend :

- stimuler le développement des compétences pour une culture d'entreprise participative et collaborative
- assurer une rigueur financière en développant la gestion prévisionnelle et en systématisant le contrôle de gestion interne
- supporter les stratégies opérationnelles en développant des applications informatiques adaptées
- diffuser une image cohérente du BEP en proposant des outils communicationnels adaptés aux stratégies opérationnelles
- garantir une transparence optimale dans nos relations avec nos administrateurs et nos associés.



D LES CONSTATS, LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES, LES INDICATEURS ET LES PROJETS PAR THÉMATIQUE

L'ACTION SUR LE TERRAIN S'EXPRIME PAR THÉMATIQUE :

- 1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
- 3. ENVIRONNEMENT
- 4. CRÉMATORIUM
- 5. NAMUR EXPO

AVEC LE SUPPORT DES SERVICES D'APPUI.

D. I. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



En bref, quels constats ?

- Les entreprises évoluent dans un écosystème et un marché en constante mutation, les amenant à toujours mettre en perspective le développement de leurs activités avec les évolutions de leur environnement. Il est indispensable pour elles de pouvoir les identifier, en mesurer les impacts potentiels et d'être en capacité d'adaptation pour renforcer leur viabilité à court et moyen terme. Si le véritable enjeu des entreprises se situe à ce niveau, le BEP doit leur proposer un dispositif d'aide visant à les accompagner dans les différentes phases de ce processus stratégique d'évolution, et de management du changement.
- Le paysage économique du territoire provincial est multiple de par les caractéristiques des différentes zones qui le composent (industrielles, rurales, urbaines) mais également de par les différentes filières d'activités qui s'y développent. Les actions d'accompagnement du BEP, qu'elles soient collectives ou individuelles doivent intégrer les particularités des entreprises liées à leur positionnement géographique et leur filière d'activité. Il est essentiel de lier étroitement la dynamique de développement territorial au tissu entrepreneurial.
- L'offre de services en matière d'animation et d'accompagnement économique s'est fortement étendue et diversifiée ces dernières années au niveau wallon. Comme tout prestataire de services, le BEP se doit de proposer une offre différenciée apportant une réelle valeur ajoutée par rapport aux besoins des entreprises. Le BEP souhaite renforcer ses partenariats avec les organismes locaux et régionaux qui développent une expertise pointue afin de proposer une offre intégrée et coordonnée de services aux entreprises namuroises, tout en garantissant un service de proximité.

Objectifs opérationnels

- **Spécialiser les actions collectives et le conseil individualisé** en faveur des entreprises actives dans les filières liées à l'agroalimentaire, la santé, les T.I.C., l'environnement, l'éco-construction, l'économie touristique, les industries culturelles et créatives ;
- Proposer des services d'encadrement de forte proximité et coordonner avec les autres structures d'accompagnement à 200 entreprises par an qui s'inscrivent dans un processus d'évolution stratégique dans les filières énumérées ci-avant ;
- **Favoriser l'ancrage des entreprises dans le développement du territoire namurois** et de ses différentes composantes ;
- **Attirer d'avantage d'investisseurs extérieurs à la province** dont les projets s'inscrivent dans la vision de développement du territoire namurois.

Les indicateurs génériques 2012 « Développement économique »

▣	Nombre de créateurs accompagnés :	30
▣	Nombre de créations d'entreprises effectives :	10
▣	Nombre d' entreprises existantes accompagnées :	200
▣	Agroalimentaire :	30
▣	Santé :	25
▣	TIC :	30
▣	Environnement :	25
▣	Eco construction :	40
▣	Economie touristique :	30
▣	Industries culturelles et créatives :	20
▣	Nombre de manifestations organisées en faveur des entreprises :	40
▣	Nombre de participants :	1000
▣	Nombre d' entreprises implantées dans nos parcs d'activité économique :	35 (en plus)
▣	Nombre de dossiers d'implantation à l'instruction :	30
▣	Nombre d' emplois à l'hectare vendu :	16
▣	Taux d'occupation des bâtiments relais :	90 %
▣	Taux d'occupation des zones d'activité :	85 %
▣	Nombre d' entreprises extérieures à la province attirées dans nos parcs d'activité économique :	10

D. I. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Caractéristiques des filières accompagnées

Agroalimentaire

Deux axes de développement apparaissent clairement.

L'un concerne le développement des activités en circuit court : le producteur s'adresse à un marché proche et développe pour ce faire des canaux de distribution spécifiques.

L'autre axe de développement concerne les entreprises de la filière agro-alimentaire qui se distinguent par des produits ou des services de niches innovants, par une approche marketing spécifique, ou par la mise en place de nouveaux circuits de distribution. Elles disposent d'un potentiel de développement qui doit être valorisé sur de nouveaux marchés.

Santé

L'ensemble du secteur de la santé est aujourd'hui en profonde mutation. L'Europe est effectivement confrontée à de nouveaux défis liés aux évolutions démographiques, sociologiques ou encore technologiques. Cette évolution crée de facto de nouvelles opportunités de marché pour nos entreprises dans des domaines aussi divers que variés, tels que l'alimentation (aliments, ...), les soins (tourisme médical, textiles intelligents, télémédecine, hygiène, ...), le service à la personne (sécurité, capteurs de chutes, télésurveillance, ...) ou encore, la mise au point de nouvelles techniques ou technologies (culture in vitro, pro-biotiques, bio marqueurs, méthodes de diagnostics, ...).

Ainsi les actions menées viseront-elles les entreprises actives dans l'industrie des biotechnologies, de l'industrie pharmaceutique (biopharmacie, diagnostic, cosmétologie) ; dans le secteur biomédical, de la nutrition/nutraceutique ; des activités liées à l'hygiène et à la sécurité au travail ; des activités liées à la santé animale ; des activités TIC appliquées à la santé (e-santé).

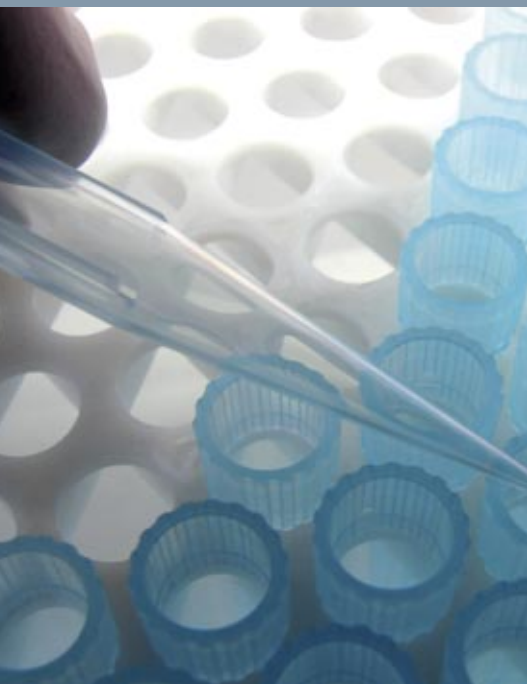
Des réflexions liées à la thématisation de la zone d'activité de Bouge autour de la santé et des services à la personne en liaison avec les entreprises actives dans la filière seront menées.

TIC

Les TIC comprennent toutes les activités qui permettent de produire, traiter et transformer l'information et la communication, en utilisant un procédé électronique. En conséquence, le secteur TIC rassemble les entreprises qui contribuent à produire et/ou distribuer ces technologies, ainsi que celles qui proposent des services facilitant leur mise en œuvre par les citoyens ou les organisations.

Le secteur a des contours mouvants :

- les services basés sur les TIC évoluent chaque jour,
- les TIC interagissent avec tous les métiers.



En province de Namur le secteur TIC est un secteur dynamique qui bénéficie de la proximité de l'Institut d'Informatique des FUNDP, pionnier en Wallonie dans ce domaine, ainsi que du cluster TIC Infopôle. Il importe de soutenir sa compétitivité sur la scène nationale et internationale.

Une liaison avec l'approche des autres filières identifiées est évidente, un accent particulier sera porté sur les Green IT, l'e-wealth. Les actions du BEP s'inscriront dans le Master Plan TIC adopté par le Gouvernement Wallon.

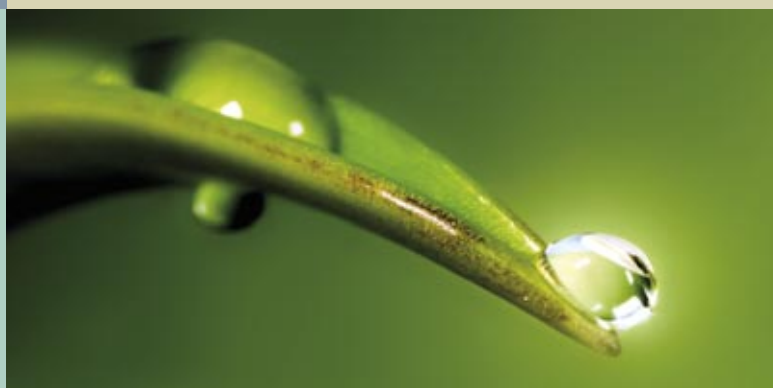
Environnement

Cette filière s'appuie sur les perspectives de développement de nouvelles opportunités de marchés qui devraient vraisemblablement émerger dans les prochaines années en matière de :

- traitement des eaux et des sols,
- protection de l'environnement,
- gestion de déchets et recyclage,
- mobilité,
- matériaux biosourcés,
- énergies renouvelables.

On constate en effet, que ce soit au niveau régional, avec par exemple la mise en application du décret sol dans les prochaines années, ou au niveau européen, avec notamment la stratégie 2020 en matière de climat et d'énergie, que l'évolution des politiques menées visant à favoriser un développement durable de notre société ouvre désormais de nouvelles perspectives pour nos entreprises actives dans le secteur de l'environnement.

Les activités concernées par cette filière peuvent être, dans le domaine du traitement des sols et des eaux, les activités de bureaux d'étude, de génie civil, de fabrication de matériel d'épuration, ... ; dans le domaine de la protection de l'environnement, les écoactivités produisant des biens ou services capables de mesurer, limiter ou modifier les impacts environnementaux de l'activité de notre société ; dans le domaine de la gestion des déchets, les activités de collecte de déchets, de matériel de tri, de recyclage, de valorisation énergétique, ... ; dans le domaine de la mobilité, les activités de bureaux d'études, d'aménagement urbain, d'éco-mobilité, ... ; dans le domaine des énergies renouvelables, les activités de bio-énergie, de chimie verte, de biomasse,



D. I. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



L'éco-construction

Le secteur de la construction représente une composante importante et essentielle du tissu économique de la province de Namur. Face à une croissance urbaine en constante évolution, face aux défis du développement durable et en particulier la lutte contre le gaspillage et la préservation de l'environnement, l'enjeu pour nos entreprises du secteur de la construction sera d'évoluer et de s'inscrire résolument dans une dynamique visant à intégrer l'éco-construction.

Alors que l'éco-construction était par le passé marginale, elle prend aujourd'hui une place de plus en plus prépondérante dans l'ensemble de la filière construction, filière de taille en province de Namur. Que ce soit au travers de projets plus locaux ou régionaux de revitalisation et de réhabilitation des centres urbains, ou que ce soit au travers de l'urbanisation galopante des pays émergents, notamment asiatiques, les perspectives de débouchés pour les entreprises qui s'inscriront résolument dans la dynamique de l'éco-construction et s'orienteront vers les nouveaux marchés liés à l'éco-construction sont importantes. Le BEP souhaite accompagner les entreprises de la filière dans cette démarche.

Les activités soutenues par cette filière se situeront à différents niveaux : les activités de conception de nouveaux produits (bureaux d'études, ...) , les activités liées à la production de matières premières, les activités de construction ; les fournisseurs, marchands et producteurs de matériaux et d'énergie.

L'économie touristique

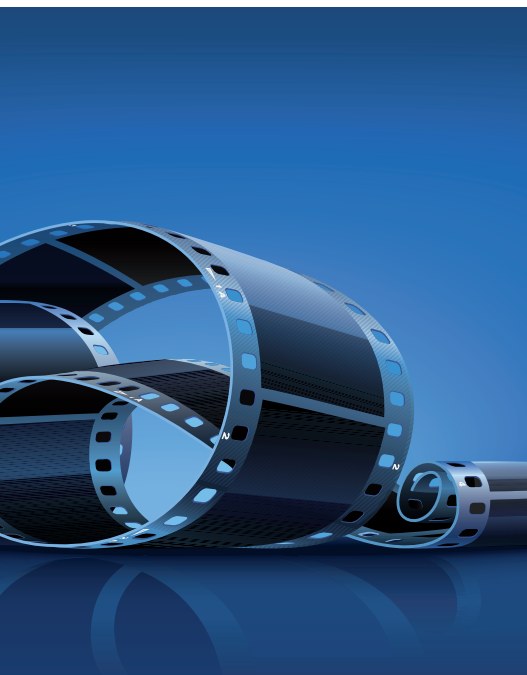
Une concurrence accrue est ressentie actuellement par les entreprises du secteur. L'offre des destinations plus lointaines à prix réduits, d'une part, et d'autre part les changements de comportements qu'engendrent les nouvelles tendances de consommation et les problèmes liés aux questions climatiques et énergétiques exigent d'étoffer les produits et services proposés, d'innover dans le secteur et de professionnaliser la gestion, la communication et la commercialisation des entreprises touristiques.

Les actions menées par le BEP viseront à répondre à ces nouveaux défis avec les différentes composantes des entreprises de la filière dont le maillage se révèle encore plus indispensable que dans toute autre filière.

Les industries culturelles et créatives

La filière des industries culturelles et créatives pourrait être définie comme suit :

« Le secteur culturel englobe aujourd'hui une large variété d'activités créatives, de celles fortement industrialisées tels la publicité et le marketing, la radio, les industries du film, internet et l'industrie du mobile, les industries de la musique, l'édition, la publication électronique ou les jeux vidéo, à ceux moins industrialisés comme les secteurs traditionnels des arts visuels, des arts du spectacle,



les musées et les bibliothèques. D'autres activités créatives existent : l'artisanat, la mode, le design et les objets du quotidien. Elles incluent également l'architecture, le tourisme culturel voire le sport. »

Afin de cibler et cerner son action, le BEP accordera en 2012 une attention particulière aux entreprises actives sur les marchés de la publicité et communication, du marketing, des industries du film, des arts du spectacle et du design.

Les enjeux sont multiples :

- professionnaliser la filière, accompagner les porteurs de projets au passage du statut de créateur à celui d'entrepreneur;
- renforcer les capacités de recherche et de développement des industries culturelles et créatives ;
- faciliter l'accès au financement ;
- assurer un tremplin vers une présence internationale plus forte.

Les projets

1. Les actions d'animation économique collectives

Il s'agit par le biais d'opérations collectives, de stimuler les créateurs d'entreprises à fort potentiel de développement et les dirigeants d'entreprises à anticiper l'évolution de leur modèle économique. Ces animations seront conçues en fonction des filières identifiées et de leurs enjeux, de thématiques particulièrement pertinentes au vu de l'évolution des marchés, des nouvelles tendances de consommation ou d'opportunités de développement.

La participation du BEP à différents réseaux transfrontaliers ou transnationaux sera valorisée dans le cadre de l'internationalisation des entreprises.

Les animations spécifiques aux filières

Les programmes sont conçus au vu des spécificités des filières et enjeux de celles-ci auxquels les entreprises de notre territoire doivent répondre.

Filière agroalimentaire

Recherche de nouveaux marchés :

- organisation d'ateliers « néo-exportateurs »,
- participation au salon Tavola à Kortrijk (stand collectif et bourse de partenariat),
- bourse de partenariat « journée aliments et santé » à la Rochelle,
- atelier néo-exportateurs post salon : debriefing et accompagnement au suivi des contacts.

D. I. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Développement des circuits courts :

- Une analyse des actions les plus pertinentes à mener avec les acteurs du secteur sera réalisée en 2012

Filière TIC

Compétitivité du secteur :

- Organisation d'ateliers intelligence stratégique orientés TIC

Internationalisation du secteur :

- Participation au Salon et Bourse de partenariat 3GSM à Barcelone

Filière environnement

Nouvelles perspectives de développement du secteur :

- Organisation d'ateliers Intelligence stratégique orientés environnement

Recherches de nouveaux marchés :

- Participation à une mission à l'étranger spécifique au secteur

Filière éco-construction

Évolution des produits / services :

- Visites d'expériences, projets innovants dans le cadre du programme Bâti D²
- Organisation avec le réseau Regain, d'un colloque rassemblant des entreprises et acteurs phares du secteur
- Participation au Salon Bois & Habitat

Filière économie touristique

Élargissement de l'offre :

- Séminaires « La Meuse & Vous » : création de produits touristiques innovants transfrontaliers

Qualité et diversification de l'offre :

- Organisation d'ateliers de travail sur les thématiques suivantes :
 - « Hébergement & Design »
 - « Attractivités des points de vente et produits dérivés »
 - Animation du club d'entrepreneurs de la marque « Esprit Pays des Vallées »

Nouveaux modes de communication/commercialisation :

- Organisation de séminaires consacrés aux « Agents Numériques de Territoire »

Filière : industries créatives et culturelles

- Ateliers de travail sur la gestion et les modes de financement des projets,
- Organisation de séminaires dans le cadre du Kikk Festival orientés sur les nouvelles tendances liées aux entreprises des secteurs de la communication, publicité, marketing,... en lien avec les entreprises de la filière TIC.



Les animations thématiques

Par ailleurs, seront organisés en multifilières, plusieurs actions sur des thèmes d'actualités :

- séminaire de sensibilisation à l'introduction du design en entreprise ;
- sensibilisation sur le bio-mimétisme et l'entreprise ;
- dans le cadre du programme de coopération transfrontalière IODDE : organisation des midis du développement durable et participation au salon JADDE à Lille (échange d'expériences et ouverture sur les marchés transfrontaliers pour les entreprises namuroises) ;
- organisation d'un colloque développement durable lié à l'aménagement des parcs d'activité avec les partenaires namurois dans le cadre notamment de la semaine du développement durable ;
- participation au projet d'animation de l'espace coworking namurois, visant à favoriser le développement de projets créatifs en proposant des alternatives innovantes au mode de travail classique pour des jeunes entrepreneurs ou futurs créateurs : mobilité accrue, dématérialisation des espaces de travail, recherche de partage d'expérience, mutualisation de certains services, volonté de participation à des communautés de projet ;
- adaptation du projet Namur Entrepreneurship Center, afin, vu le public cible (étudiants, demandeurs d'emplois porteurs de projets), de proposer un encadrement s'inscrivant dans ces nouvelles tendances de mode de travail ;
- participation à la semaine de la créativité organisée dans le cadre du plan Marshall 2.vert et qui met en évidence des événements et des lieux où s'expriment des pratiques et des expériences créatives en Wallonie : forum sur la créativité, concours de Web design, salon sur le thème des matériaux nouveaux, rencontres improbables, innovations, design ;
- organisation dans le cadre du projet pooling for cluster d'une « journée découverte clusters » pour les entreprises namuroises.

Les actions internationales

Trois à quatre séminaires orientés « export » seront mis en œuvre en liaison directe avec les trois missions à l'exportation menées en collaboration avec l'AWEX et les pôles et clusters concernés :

- **Canada (Québec/Montréal)** - secteurs industrie culturelle et créative + éco-construction (bois, éco-quartier)
- **Chine** – secteur environnement, TIC, santé : marché AWEX prioritaire de l'année 2012 à Wuhan avec volet complémentaire à Zengzhou (parc scientifique et ville de Namur)
- **Tunisie** - secteurs environnement et économie touristique, en fonction de l'évolution de la situation politique locale
- **Turquie** : mission princière 2012

À ce titre, le partenariat avec Namur Export, le Club des Exportateurs de la province de Namur, sera poursuivi, donnant lieu à des conférences-débat et dîners entre exportateurs.

The logo for IODDE consists of the letters 'I', 'O', 'D', 'D', and 'E' in a stylized, interconnected font. The 'I' and 'O' are grey, while the 'D', 'D', and 'E' are purple.

Innovations & opportunités
de développement durable
pour votre entreprise

The logo for NAC features the letters 'NAC' in a large, bold, orange font. Below it, the text 'Namur Entrepreneurship Center' is written in a smaller, blue font, with a small orange arrow pointing to the right.

D. I. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Les actions d'animation locales

Diverses animations seront mises sur pied avec les ADL et clubs d'entreprises. Une présence sera assurée au niveau des différentes zones du territoire namurois en cohérence avec les recommandations de l'étude prospective menée sur le territoire namurois : la zone du canton de Gedinne, l'axe Nationale 5, la vallée de la Sambre, l'Axe E411 et la zone Namur capitale.

2. Le coaching d'entreprises

Le principal objectif vise à offrir aux porteurs de projets novateurs de création d'entreprises, ainsi qu'aux TPE des services de support et d'accompagnement stratégique adaptés à leurs besoins d'évolution et d'adaptation.

Évolution de l'approche d'accompagnement d'entreprise vers un accompagnement stratégique

En 2012, la mission de conseiller d'entreprises va évoluer vers un service d'accompagnement phasé en trois étapes majeures visant à :

- explorer le devenir de l'entreprise et de sa dynamique d'innovation : par une analyse de l'écosystème de l'entreprises, de la trajectoire de développement de l'entreprise envisagée par le dirigeant, de l'identification de ses points de vulnérabilité et de l'identification des scénarii d'innovation ;
- construire avec le dirigeant un programme d'action /innovation en évaluant les projets et leurs conditions de réalisation ;
- assister le dirigeant dans la mise en œuvre de son programme d'actions/innovation.

Cette évolution implique en interne :

- une adaptation des méthodologies et outils d'intervention de l'équipe des conseillers d'entreprises ;
- la poursuite d'un programme de formation technique et continu des conseillers, en fonction de leur niveau d'expertise dans des matières telles que la réalisation de plans d'affaires, l'identification des besoins de financements, l'analyse juridique, le marketing, l'organisation d'entreprise, l'internationalisation, l'exploitation des médias, la gestion environnementale, la gestion des ressources humaines ;
- un lien fort avec les outils d'intelligence stratégique qui seront développés au niveau du BEP et décrits ci-après.

La consolidation des portefeuilles clients

Chaque conseiller d'entreprises sera gestionnaire d'un portefeuille d'une vingtaine d'entreprises actives dans les filières décrites ci-avant, sur base d'un outil de gestion de clients et de prospects adaptés à cette approche.

De nouvelles entreprises seront prospectées au vu des priorités d'actions décrites pour chaque filière du territoire provincial.

Approche territoriale de l'accompagnement

En 2012, le BEP veillera à intégrer une réflexion territoriale dans la détection des entreprises accompagnées afin de valoriser les filières particulièrement présentes sur les différentes zones du territoire namurois. Il s'agira de favoriser un maillage entre les entreprises de filières susceptibles de générer des partenariats et de renforcer par-là l'identité de la zone.

Renforcement du partenariat avec d'autres organismes d'accompagnement d'entreprise

Un partenariat renforcé avec une série d'opérateurs actifs dans les services d'accompagnement aux entreprises est en cours de structuration, sur base d'une analyse des métiers de chacun, ceci afin de renforcer la cohérence et la pertinence des services prestés en faveur des entreprises.

Il s'agit de définir précisément la portée et les limites d'interventions de chaque organisme afin de couvrir au maximum les besoins de l'entreprise dans une gestion coordonnée des prestations de chaque partenaire.

Ces partenariats seront formalisés par des conventions.

Évolution vers une relation contractuelle avec l'entreprise

L'objectif est d'évoluer pour 2013 vers un système de contractualisation avec l'entreprise cadrant la mission du BEP en terme de timing, de livrables ainsi que les contributions d'organismes tiers à la réalisation de la mission.

3. L'intelligence stratégique

L'intelligence stratégique est une démarche managériale permettant d'anticiper les évolutions du marché et de rester compétitif en prenant les bonnes décisions.

Plutôt que de subir ces évolutions et ces conséquences, le BEP se propose de pousser ses actions en intelligence stratégique de manière plus approfondie et de mettre en place deux grands axes de travail sur les deux prochaines années. Ceux-ci alimenteront à la fois l'accompagnement des conseillers d'entreprises (notamment dans l'analyse de l'écosystème des entreprises clientes) et les actions d'animation économique.



D. I. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Implémentation d'une cellule de veille

Mise en place d'un plan de communication pour la diffusion de résultats de veille portant sur les thématiques suivantes : nouvelles tendances en relation avec les filières, les outils de communication, l'animation économique et la gestion de parcs d'activité.

- Bulletins de veille : 4 bulletins thématiques diffusés tous les mois. Les différentes veilles mises en place seront prioritairement centrées sur les filières clés du territoire namurois, les évolutions de l'écosystème de l'entreprise. Les résultats de ces veilles bénéficieront indirectement aux entreprises accompagnées par le BEP.
- Réunions « tendances/prospectives » : 4 réunions portant sur les nouvelles tendances amenant à des échanges d'expériences et brainstorming sur les évolutions des écosystèmes des entreprises. Les résultats de ces échanges seront diffusés en interne pour alimenter les réflexions stratégiques.

Centre de ressources « intelligence stratégique » à destination des entreprises

Intégration de la notion d'intelligence stratégique, dans des opérations de sensibilisation, d'accompagnement collectif et d'accompagnement individuel.

- Intervention des experts intelligence stratégique du BEP à l'occasion des actions d'animation collectives tel que par exemple : « Visiter les salons autrement » intégré dans le cycle d'ateliers néo-exportateurs ; identifier le profil de son futur partenaire « business intégré » dans le cycle d'ateliers partenariat interentreprises... ;
- séance de sensibilisation thématique en lien avec les filières ;
- mise en place d'un plan de « formation » auprès des conseillers d'entreprises axé sur les piliers de l'intelligence stratégique.

Intervention en support de l'accompagnement proposé par les conseillers d'entreprises pour les éléments suivants :

- Réalisation de profils d'entreprises/partenaires/concurrents sur base de canevas préétablis ;
- réalisation d'analyses concurrentielles sur base de canevas préétablis ;
- réalisation d'analyses sectorielles en vue d'établir au sein des entreprises une diversification de marché.

4. L'attraction des investisseurs

En 2012, les actions se concentreront sur les éléments suivants :

Gestion des centres d'accueil des parcs

- Analyse des opportunités de sous-traitance du facility management et des services de proximité. Il s'agit d'accroître l'efficacité des services rendus en fonction des moyens humains et financiers à y allouer. La problématique se pose d'autant plus que la gestion du centre d'accueil du parc de Créalys® va se poser.
- Mise en place des e-services pour la gestion des contacts avec les entreprises implantées (réservation salles de réunion, signalétique, questions techniques, demandes particulières,...).

Parcs et équipements thématiques

- Dynamisation du site Internet Invest in Namur et utilisation de nouveaux modes de communication dans le cadre de la politique de promotion des parcs. L'objectif est d'assurer la promotion globale de l'image de notre territoire et plus particulièrement des parcs à thèmes Créalys® et Ecolys® et autres sites selon leurs spécificités ;
- assurer lors de la participation du BEP à des salons spécialisés comme le Mipim, Realty, Bois et Habitat,... la visibilité des opportunités d'implantation sur le territoire namurois ;
- identifier sur le territoire namurois, des actions/événements phares symbolisant une dynamique namuroise liée aux filières et à partir desquels une politique d'accueil de prospects peut être mise en œuvre (en 2012, le grand prix du circuit de Mettet) ;
- réalisation d'un plan marketing pour Ecolys® (mailings, relance des prospects, publicités, events,...) ;
- mise en œuvre du projet Eco-zoning ;
- animation des entreprises des parcs au départ des clubs d'entreprises (en particulier Idealys pour les parcs Ecolys® et Créalys®) ;
- consolidation de SPoW (Science Parks of Wallonia), au départ de Créalys®, en l'intégrant dans la politique régionale via l'Agence de Stimulation Technologique, et européenne via la division Europe de l'International Association of Science Parks (rencontres dès janvier 2012) ;
- élaboration de l'approche thématique des parcs de Petit-Waret et de Ciney-Biron ;
- mise en valeur des incubateurs ou espaces spécialisés :
 - PIESA : conception de l'outil en collaboration avec les organismes partenaires dans la future politique d'animation de l'infrastructure ;
 - Smart Work Centre de Créalys.



D. I. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Accueil des entreprises dans les parcs d'activité économique, en zones urbaines et rurales

- Sélectivité accrue des dossiers d'investissement dans nos parcs d'activité économique ;
- adaptation des outils de traitement des demandes d'implantation, dans une optique de renforcement de la convivialité de ceux-ci pour le demandeur et d'efficacité de traitement des dossiers ;
- mise en œuvre de la nouvelle version de la banque de données immobilières du BEP, en liaison avec l'outil d'inventaire des bâtiments disponibles sur Namur ;
- connexions avec les promoteurs de centres d'affaires et de biens industriels dans le but de développer des bâtiments répondant aux besoins des investisseurs.

5. Les projets transversaux

En fonction de l'évolution stratégique du département, il conviendra en 2012 d'adapter :

- Le programme d'aides Lauréat et d'y intégrer des aides liées aux conditions d'accueil spécifiques aux zones d'activité thématique ou à la réalisation de supports promotionnels pour les entreprises tels que des films,... ;
- Les modes de communication en fonction des publics ciblés visés par les actions collectives ou d'accompagnement individuel, en activant de manière opportune les nouveaux médias de communication.

6. Stratégie de développement économique et territorial en Namurois

Le BEP a initié en 2011 une étude de stratégie de développement économique et territorial, avec l'appui d'un consultant, le bureau SOFRED de Paris et le soutien de la Province et de la Région.

Partant d'un diagnostic, élaboré notamment à travers de nombreuses rencontres avec des acteurs de terrain namurois, le projet doit déboucher sur une stratégie articulée autour de domaines d'activités pertinents pour le territoire namurois et cinq sous-territoires, dénommés « éco-systèmes » qui ont fait l'objet d'une approche spécifique (Namur-Capitale ; la zone de Sambreville ; axe E 411 ; Nationale 5 ; Beauraing - Gedinne).

L'étude a permis de dégager une stratégie générale : « *Une économie résidentielle, attractive, durable, innovante, et créatrice de richesse* », orientée autour des thématiques stratégiques suivantes :

- l'attractivité ;
- les équipements ;
- les services et l'animation.

Autour de ces thématiques, une bonne vingtaine de projets ont été identifiés, chaque écosystème étant couvert par plusieurs projets, alors que des thématiques plus transversales relèvent de l'écosystème provincial.

Cette réflexion stratégique n'est bien entendu qu'un préalable au déploiement de la stratégie elle-même. À cet égard, en 2012 le BEP devra fournir un support adéquat au pilotage de cette stratégie :

- en veillant à ce que les projets existants bénéficient d'un encadrement professionnel ;
- en évaluant le potentiel de déploiement de projets émergents et en encourageant leur développement ;
- en créant des synergies entre projets d'un même domaine d'activité stratégique ;
- en veillant à une animation territoriale au niveau des sous-territoires.

À cette fin, il est proposé de mettre sur pied une équipe-projet, pour une durée de trois ans, composée d'un chargé de mission universitaire à temps plein et d'un assistant administratif à mi-temps.

Le soutien de la Région sera demandé pour le financement de cette équipe projet, ainsi que pour permettre de lancer des études de cadrage plus précises sur certains des projets identifiés.



D. 2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



Lexique

Le BEP aide et accompagne les communes dans l'élaboration des documents nécessaires aux diverses procédures. Beaucoup d'acronymes sont utilisés dans le « jargon » des urbanistes.

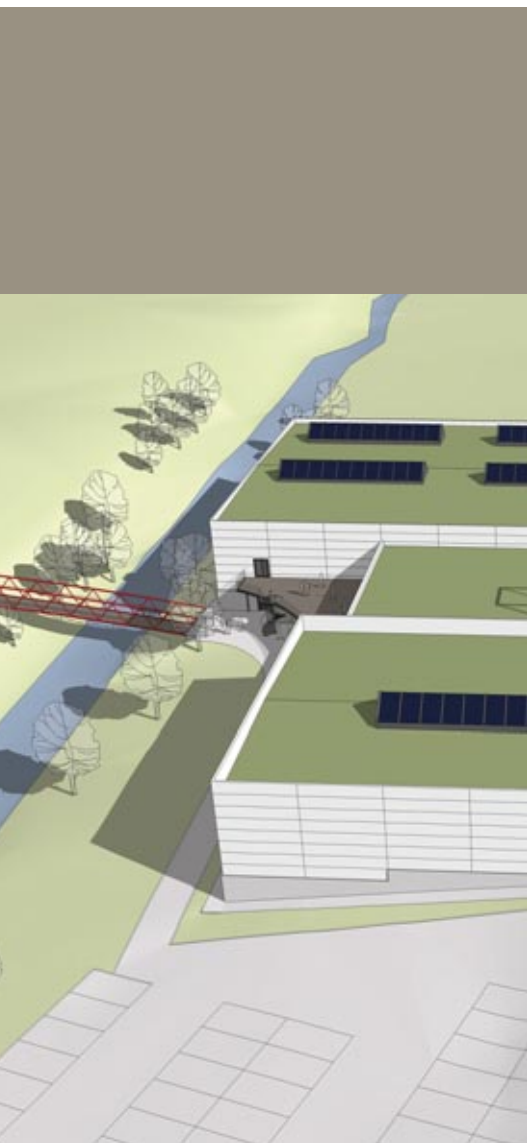
- **CLDR** Commission Locale de Développement Rural
- **Cwatupe** Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
- **EPS** Logiciel du BEP Energy Potential Scan
- **PAE** Parc d'activité économique
- **PCA** Plan Communal d'Aménagement
- **PCAC** Plan Communal d'Aménagement Compensatoire
- **PCAD** Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire
- **PCAR** Plan Communal d'Aménagement Révisionnel
- **PCDR** Programme Communal de Développement Rural
- **PPA** Plan Particulier d'Aménagement
- **RCU** Règlement Communal d'Urbanisme
- **RIE** Rapport d'Incidences Environnementales
- **RUE** Rapport Urbanistique et Environnemental
- **SAR** Site À Réaménager
- **SDAT** Schéma Directeur du Territoire
- **SIG** Système d'Informations Géographiques
- **SRPE** Site de Réhabilitation Paysagère et Environnementale
- **SSC** Schéma de Structure Communal
- **UREBA** Utilisation Rationnelle de l'Énergie dans les Bâtiments
- **ZACC** Zone d'Aménagement Communal Concerté
- **ZAE** Zone d'Activité Économique
- **ZAEC** Zone d'Activité Économique Commerciale
- **ZAEI** Zone d'Activité Économique Industrielle

En bref, quels constats ?

- L'aménagement du territoire concerne la plupart des situations de la vie sociétale dans une planification à moyen et long terme. C'est une compétence stratégique, qui intègre des compétences planificatrices et opérationnelles.
- Les multiples problématiques, procédures et suivis administratifs (marchés publics,...) liés au développement du territoire communal sont en évolution quasi constante et s'avèrent de plus en plus complexes. Beaucoup de communes sont relativement démunies et isolées face aux impératifs régionaux. Elles recherchent donc une expertise technique et financière centralisées par un « ensemblier » qui lui assure une vision et une gestion globale de sa problématique et des processus à mettre en place tout au long du cheminement du projet.
- L'évolution constante du cadre législatif wallon (modifications successives du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, évaluation du schéma de développement de l'espace régional,...) implique une instabilité du cadrage régional soumis à évolution. Pour développer leurs projets, les communes ont besoin d'un organe stable qui leur apporte une analyse et une connaissance accrue des procédures à un moment donné.
- Le développement de tout territoire nécessite une vision stratégique répondant à l'anticipation des besoins sur base de sa typologie, des objectifs de développement et la structuration des projets qui en découlent. Il est donc essentiel d'élaborer une vision stratégique sur l'ensemble de l'espace provincial à la fois en interaction avec l'espace wallon tout en permettant de décliner les enjeux de ce développement dans les 38 territoires communaux en fonction de leur spécificités en toute cohérence.
- À l'heure de la prise de conscience des enjeux énergétiques et des impacts de certains modes d'urbanisation, il est impératif d'évaluer et de prendre en compte les impacts de tout projet sur l'environnement (mobilité, gestion de l'eau, équipements,...), ce qui nécessite d'acquérir de nouvelles compétences.
- Le territoire namurois ne bénéficie pas suffisamment de certains programmes européens. Indépendamment des projets déjà validés dans le cadre de la période de programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens, une sensibilisation locale est nécessaire pour stimuler et préparer les collectivités à s'inscrire dans les programmes d'accès directs de la Commission européenne ou les programmes de coopération territoriale. Face à la multiplicité des initiatives communautaires et des appels d'offres européens, il y a nécessité d'organiser une veille active et structurée en faveur des communes et de leurs associations.



D. 2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



Les objectifs opérationnels « Développement Territorial »

- **Aider les communes namuroises à construire une vision et une politique prospectives durables** qui dépassent leurs limites territoriales, sur base de ses pôles majeurs et de ses atouts, en complémentarité de ses territoires voisins.
- **Renforcer le partenariat avec la Province, les Communes et autres collectivités locales pour mener à bien le développement de projets** en se positionnant comme assistant de leur maîtrise d'ouvrage en :
 - offrant une vision globale du projet, intégrant les aspects techniques mais également juridiques (marché de services, respect du Cwatupe,...), financiers (estimation, type de marché de promotion, subsides,...) et d'impacts sur l'environnement (mobilité, énergie, eau,...) en pleine concertation avec les autorités ou services wallons et communaux ;
 - étant auteur de projet en matière d'urbanisme ;
 - maîtrisant l'ensemble du projet comme ensembleur, s'adjoignant des compétences externes nécessaires par le biais de marché cadre ou sous-traitance ponctuelles se distinguant, en toute complémentarité, des services de l'INASEP, plus techniques.
- **Développer un cadre de vie de qualité au sein des parcs d'activité économique** par le développement d'espaces d'accueil aux entreprises (parcelles et bâtiment) en veillant à :
 - intégrer un constat de l'impact environnemental du projet, permettant de diminuer progressivement les incidences sur l'environnement ;
 - une interaction entre les différentes fonctions du site et l'urbanisation contiguë ;
 - une insertion dans les réseaux de mobilité existants ;
 - un accompagnement et des services adaptés aux besoins des entreprises en vue d'attirer des investisseurs qui se déploient dans nos parcs d'activité.
- Fort de son expérience de gestionnaire de patrimoine, **développer l'assistance aux communes dans leur réflexion énergétique et mode de gestion de leur patrimoine.**
- **Aider au développement des communes en inscrivant le territoire namurois dans les démarches de partenariat européen** en :
 - communiquant sur les potentialités offertes par les programmes européens en matière de développement de projets au sein des collectivités locales ;
 - se positionnant en tant qu'interlocuteur privilégié pour la sensibilisation, le montage et l'accompagnement de projets européens, en veillant à une intégration maximale du territoire namurois dans les programmes de coopération territoriale ainsi que dans les programmes d'accès directs.

■ Les indicateurs génériques 2012 « Développement Territorial »

▣	Nombre de manifestations collectives organisées :	2
▣	Nombre de participants :	150
▣	Nombre de communes accompagnées :	38
▣	Nombre de projets communaux en cours :	103
▣	Nombre de projets communaux conventionnés en 2012 :	20
▣	nombre de projets communaux finalisés en 2012 :	19

Plus spécifiquement par métier

URBANISME :

▣	Nombre de communes accompagnées :	31
▣	Nombre de dossiers urbanistiques en cours :	86
▣	Nombre de dossiers urbanistiques finalisés :	17
▣	Nombre de nouveaux dossiers urbanistiques :	4

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE :

▣	Nombre de dossiers d'assistance en cours :	35
▣	Nombre de dossiers d'assistance finalisés :	6
▣	Nombre de nouveaux dossiers d'assistance :	15

SITE À RÉHABILITER :

▣	Nombre de dossier de réhabilitation en cours :	3
▣	Nombre de dossiers de réhabilitation finalisés :	1
▣	Nombre de nouveaux dossiers de réhabilitation :	2

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE :

▣	Nombre d' ha reconnus pour de nouveaux parcs d'activité économique :	111
▣	Nombre d' ha équipés à disposition des entreprises :	62
▣	Nombre de m² équipés à disposition des entreprises :	2.000

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJET EUROPÉENS :

▣	Nombre de programmes européens à suivre et à activer :	6
▣	Nombre d'opportunités de partenariat/de projets à développer :	6
▣	Nombre de projets accompagnés :	4
▣	Nombre de projets introduits :	3
▣	Nombre d'actions de sensibilisation aux programmes européens suivis :	44
▣	Nombre d'actions de sensibilisation à l'Europe :	5
▣	Nombre de jeunes sensibilisés à la problématique européenne :	300

D. 2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



Les projets « Développement Territorial »

1. Développer et équiper des parcs adaptés au tissu économique régional, provincial et local

L'évolution du tissu économique namurois a amené le BEP à adapter son offre en matière de parcs d'activité économique. Ainsi, au départ des zones à vocation régionale développées jusqu'ici, l'offre s'est diversifiée. Le projet de structure spatiale relative au développement économique de la province de Namur, développé en décembre 2007 renforce la structure et permet de préciser le développement spatial du territoire namurois en termes économiques.

Basée sur la définition d'axes de développement, d'aires de coopération avec des pôles extérieurs au territoire namurois, de pôles majeurs et de pôles d'ancrage dans les axes, la structure spatiale définit 5 types de zones d'activité économique en cours d'étude et de gestion au BEP :

→ Zones d'intérêt supra-régional et thématiques

- Crealys®, Ecolys® et l'extension de Ciney-Biron (dédié à l'agro-alimentaire)

→ Zones d'intérêt régional

Leur rayon d'action dépasse en général le territoire namurois et peut dépasser l'espace régional.

- Petit-Waret (45 ha Andenne/Fernelmont)
- Pâturage du pape (45 ha Beauraing)
- Les baraques (21 ha Philippeville)
- Extension du parc de Rochefort (25 ha)
- Extension du parc de Walcourt (13 ha)
- Extension du parc de Sombreffe (26 ha)
- Extension du parc d'Assesse (20 ha)
- Extension du parc de Mariembourg (25 ha)

→ Zones d'intérêt supralocal

Localisées dans ou à proximité d'un pôle urbain ou non, sur un axe de développement prioritaire ou secondaire, elles desservent plusieurs localités ou communes.

- 4 vents Philippeville (10 ha)
- Onhaye (18 ha)
- Extension de Gedinne (12 ha)
- Somme-Leuze Hogne (18 ha)
- Éghezée (25 ha)
- Jemeppe-sur-Sambre (17 ha)
- Andenne La Houssaie (10 ha)
- Sainte Eugénie (7 ha - phase 1)

→ **Zones d'intérêt local**

Ces zones présentent des surfaces inférieures à 10 ha et sont parfois plus proche des autres fonctions d'habitat ou de services.

- Vresse-sur-Semois I
- Vresse-sur-semois II
- Hastière

→ **Mini zone, îlot ou bâtiments en milieu rural ou en centre urbain**

Ce type de projets permet soit le développement économique de zones du territoire qui n'accueillent pas de parc d'activité, comme les zones rurales, soit le développement d'activité économique au sein d'un tissu urbain.

- Havelange
- Florennes
- Ohey
- Yvoir
- Dinant (Falmagne)
- Profondeville

Gérer les parcs d'activité économique suppose également de prendre en compte, en aval de leur conception, leur requalification ou leur réaménagement et ce, afin d'améliorer le cadre de vie sur le site et dans les zones contiguës.

Afin d'accueillir des entreprises naissantes, 3 nouveaux halls-relais seront mis en chantier en 2012 :

- à Mettet, construction de 2 modules dédiés aux sports moteurs en lien direct avec le Circuit permanent ;
- au Nouveau Saint Servais, construction d'un nouveau bâtiment de trois modules dans le site urbain ;
- à Petit-Waret, construction de 4 modules dans la zone de services du nouveau parc d'activité économique.

Dans le cadre du développement des zones franches urbaines et rurales, trois halls-relais seront étudiés en 2012 :

- à Ciney Biron, construction d'un nouveau bâtiment 2 modules dans le parc existant ;
- à Beauraing, construction d'un nouveau bâtiment de 2 modules dans la zone de services du nouveau parc d'activité économique ;
- à Sambreville « Sainte-Eugénie », construction d'un centre d'entreprises de 8 cellules (4 bureaux, 7 ateliers) dans la zone nouvellement équipée.



D. 2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

2. Renforcer l'attractivité de certains parcs par la thématisation

→ Crealys® – parc scientifique

Crealys® s'est spécialisé dans les sciences du vivant, les technologies de l'information et de la communication et une thématique sous-jacente, la gestion de la qualité, et ce, en fonction des compétences scientifiques existantes sur le territoire namurois, sans exclure d'autres secteurs intéressants.

Afin de traduire le développement durable en actions concrètes, depuis 2007, BEP Expansion Économique a participé au projet européen LIFE (avec l'UWE) et a obtenu la certification environnementale ISO 14001 sur le site.

Les services aux entreprises, la qualité architecturale des implantations, les aménagements paysagers assurant une biodiversité au sein du parc sont particulièrement soignés à Crealys®.

L'aménagement d'un parking paysager à l'arrière de l'atrium, en connexion avec l'extension future du Business Center, viendra compléter cet outil d'accueil et de services aux entreprises en 2012.

→ Ecolys® – parc dédié à l'éco-construction

L'extension en cours de concrétisation du parc mixte et industriel de Rhisnes sur 45 ha est le premier parc namurois pour lequel un plan stratégique de développement a été mis au point, sur base de la réflexion similaire menée depuis plusieurs années pour Crealys®.

BEP Expansion Économique souhaite en faire un des premiers éco-zonings belges, ce qui correspond parfaitement à l'un des objectifs repris dans la Déclaration de Politique Régionale.

Le parc sera consacré à l'éco-construction/construction durable pour une partie (10 ha) ; l'autre partie du site restant accessible à tous types d'entreprises mais celles-ci devront néanmoins respecter des contraintes strictes en matière de construction durable, garantissant la qualité du site à long terme.

Le parc sera une vitrine unique de l'éco-construction. Des organismes spécialisés sont, à ce titre, parties prenantes dans le projet (les clusters Eco-construction et CAP 2020, l'ASBL Bois & Habitat,...). Il pourra devenir un lieu de formations et d'échanges des professionnels du secteur. Des services et une animation permanente seront organisés, à l'image de ce qui se fait aujourd'hui à Crealys®, afin de proposer aux entreprises des séminaires techniques, des conseils adaptés et un accompagnement personnalisé.





C'est pourquoi un ensemble de bâtiments (un centre d'entreprises et un hall-relais) seront construits dans la zone de services. Afin de s'adjoindre une expertise en architecture bioclimatique, un marché de service sera passé afin de réaliser les études en 2012.

Ecolys® se veut un parc durable et, à ce titre, diverses réflexions sont menées pour l'utilisation du parc :

- En termes de mobilité, proche d'une gare, et situé le long d'une ligne TEC, des moyens de transports alternatifs à la voiture vont être évalués, envisagés et promus. Une étude de faisabilité sur une liaison potentielle vélo entre le parc et la gare de Rhisnes a été menée en 2011 par la société Transitec. La concrétisation de cette étude sera phasée. L'étude concernant les aménagements cyclables entre la gare de Rhisnes et l'entrée à l'arrière du parc débutera en 2012.
- Une intégration paysagère et des aménagements environnementaux internes au parc et aux parcelles des entreprises seront développés afin de préserver la biodiversité et le maillage écologique du parc.
- Tout bâtiment devra également se conformer à des critères énergétiques et d'éco-construction. Un cahier de prescriptions spécifique à Ecolys® a été rédigé ainsi que l'organisation d'un comité d'avis sur les permis a été mis en place en 2011.

Le site fera, tout comme Crealys®, l'objet d'une démarche de certification environnementale.

Dans le cadre de l'appel à candidature « Eco-zoning » initié en 2011 par le Ministre wallon de l'Economie, basé sur des expériences pilotes d'écologie industrielle en Wallonie, le BEP va lancer des études de faisabilité sur une série de projets tels que la mise en place d'une unité de biométhanisation, d'un réseau de chaleur, d'une unité de mutualisation de déchets, ...

→ **Extension de Ciney-Biron – parc dédié à l'agro-alimentaire**

L'extension en cours d'études en 2012 du parc industriel de Ciney-Biron sur 51 ha constituera le second parc namurois pour lequel un plan stratégique de développement sera mis au point après Ecolys®.

BEP Expansion Économique souhaite en faire, dans la continuité du parc existant, un rassemblement d'entreprises liées à l'agro-alimentaire.

La présence du plus gros marché couvert wallon (transit de ± 4000 bêtes/semaine) sur le parc existant draine une concentration d'entreprises liées au monde de l'élevage et de l'activité agricole.



D. 2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



3. Élaborer une vision stratégique de développement de l'espace Provincial namurois

Le BEP va s'atteler à l'élaboration d'un outil d'analyse stratégique de développement territorial pour le namurois. Ce projet intégrera les dimensions temporelles, sociétales et spatiales. La démarche à mettre en place sera proche des réalités locales, tout en s'adaptant aux réalités wallonnes et européennes. Ce projet permettra d'entrer dans une logique de réseau et d'amener des synergies entre les institutions, les acteurs et les opérateurs.

Cet outil stratégique, développé sur base d'une analyse des capacités et spécificités du territoire, permettra d'élaborer un schéma de dynamisation de l'espace namurois, ses mixités, les infrastructures structurantes (mobilité, impétrants,...) en intégrant leurs impacts sur l'environnement ainsi que les modes d'urbanisation et de vie de demain, ...

Cette démarche permettra également d'analyser et structurer le territoire namurois en adéquation avec les espaces périphériques et/ou polarisateurs amenant à une déclinaison des « bassins de vie » ou communautés de communes basée sur les polarisations existantes et/ou à développer.

Parallèlement à ce schéma de développement provincial, le BEP intègre depuis 2011 des réflexions supra-provinciales de développement territorial :

- schéma d'accessibilité et de mobilité du sud de l'Entre Sambre et Meuse regroupant 12 communes dont 7 namuroises (arrondissement de Philippeville) ;
- schéma d'accessibilité et de mobilité du Pays de Famenne, dont 2 communes namuroises sont concernées (Rochefort et Somme-Leuze).

4. Aider les communes à développer leur stratégie territoriale

Conformément aux dernières modifications du cadre légal (Code wallon d'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie), les Communes sont confrontées à la gestion de leur territoire.

Il devient donc incontournable pour celles-ci de recourir à des plans, règlements et schémas orientant le devenir de leur territoire, véritables outils stratégiques pour le développement de la commune.

Le BEP conseille et aide les Communes dans ces réflexions d'ordre stratégique comme « monteur de dossier », auteur de projet et/ou assembleur.

→ Plan Communal d'Aménagement

Andenne : les Roseurs, Pégard, Grands Prés, nouvelle école, Andenelle Est et Andenelle Ouest, abrogation

Beauraing : zone d'activité économique de Gozin, Winenne

Bièvre : centre

Ciney : Ronveaux, St Quentin

Dinant : carrière du Penant, Dessus du Calvaire, Sul'socreau, Gemechenne, abrogation

Doische : Vodelée

Éghezée : Liernu

Hastièrre : le Bonsoy, Hermeton-sur-Meuse (Habitat Permanent)

Mettet : Bambois (Habitat Permanent)

Philippeville : la Calamine, zones de loisir (Habitat Permanent)

Sambreville : révision n°56

Somme-Leuze : Hogne (Habitat Permanent), Cisses & les Vennes (Habitat Permanent), le Pierreux (Habitat Permanent)

Viroinval : Tienne du Loret

Walcourt : le Cheslé

Yvoir : le Launois, le Quesval

→ **Rapport Urbanistique et Environnemental**

Andenne : Anton

Dinant : Wespin

Hamois : Natoye

Philippeville : Sart-en-Fagne, Sautour

Rochefort : Piroat

→ **Programme Communal de Développement Rural**

Assesse

Floreffe

Hamois

Houyet

Fernelmont

→ **Schéma de Structure et Règlement Communal d'Urbanisme**

Assesse

→ **Permis d'urbanisation**

Hamois

Beauraing

→ **Réflexion urbanistique Plan Habitat Permanent**

Mettet

Philippeville

→ **Redynamisation cœur de ville/village**

Cerfontaine

Beauraing

Dinant

Namur

Couvin



D. 2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



→ Aménagement espace publique

Namur - Quais de Meuse et Sambre

Gembloux - Venelles du Centre Ville

Ciney - réaménagement du Parc St Roch

→ Signalétique

Dinant - Kayak

Ardennes Namuroises

Ravel Scoriel

Ciney - centre ville

Gembloux - centre ville

→ Rénovation urbaine

Dinant

Fosse-la-Ville

5. Assister les collectivités locales dans leurs projets architecturaux

Les communes, souvent démunies en matière d'expertise immobilière, font de plus en plus souvent appel aux services du BEP pour les aider.

Afin de répondre à cette demande croissante, le BEP, par un renforcement de sa cellule architecture, se positionne comme interlocuteur privilégié des communes namuroises et des services de la Région wallonne pour la concrétisation de missions de maîtrise d'ouvrage délégués et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ces missions techniques sont complétées par l'expertise du BEP en matière de développement territorial, de construction et de gestion de la filière énergie.

Le BEP peut ainsi proposer un service adapté en fonction des besoins des collectivités locales allant d'une étude de faisabilité pour les prévisions budgétaires communales à la concrétisation réelle des projets.

Andenne : institut St Lambert

Beauraing : nouvelle place publique

Bièvre - Vresse : hall de sport

Ciney : EPC, Établissement Bastin, arsenal des pompiers, Arsia, hall des travaux

Dinant : football d'Herbuchenne

Doische : rénovation du Carmel de Matagne-la-Petite, presbytère de Matagne-la-Grande

Floreffe : ancien hall de voiries, salle paroissiale, hall de sport

Gembloux : hall de sport, nouvelle administration communale

Gesves : Sierpont, école de l'Envol, rénovation salle des fêtes

Hamois : école de Schaltin, extension BC Natoye

Hastière : rez Administration communale, salle chez nous, camping du pairy

Jemeppe-sur-Sambre : toiture de l'Administration communale

Fernelmont : Imaje

Fosse-la-Ville : château Winson

Ohey : Centre d'Interprétation de l'Arbre

Sambreville : école d'Auvelais, école d'Arsimont, caserne des pompiers

Somme-Leuze : ferme Laboulle

Afin de promouvoir le développement des projets namurois et rechercher des investisseurs pour des projets urbanistiques et immobiliers concrets, cohérents à l'échelle namuroise et porteurs pour le développement du territoire, le BEP participe à des salons immobiliers. Après avoir organisé une délégation et un séminaire les 2 dernières années au Mipim à Cannes, couplé au salon immobilier Realty Brussels en 2011, le BEP mettra de nouveau en lumière les projets namurois au salon bruxellois en 2012.

6. Permettre et encourager la réhabilitation de sites à l'abandon

La gestion du territoire communal en vue d'implanter de nouveaux projets comprend soit une nouvelle urbanisation soit la requalification de friches peu qualitatives dans le paysage. Le BEP s'inscrit pleinement dans la politique régionale d'assainissement et de réhabilitation de sites désaffectés.

Pour les sites non pollués, le BEP gère, à des stades divers, 13 sites namurois dans la politique régionale de Sites de Réhabilitation Paysagères et Environnementales en maîtrise d'ouvrage Déléguée pour le SPW dont trois ont fait l'objet d'un Arrêté ministériel de financement. Le BEP assiste également les communes dans leur Maîtrise d'Ouvrage pour le réaménagement de sites.

- Site de Réhabilitation Paysagère et Environnementale : Gedinne : Scierie Culot / Viroinval : gare d'Olloy-sur-Viroin / Cerfontaine : ferme du moulin
- Site À Réaménager : Hamois : SCAM / Ciney : EPC / Dinant : Mont-Fat

Pour les sites pollués, le BEP collabore avec la SPAQuE (organisme habilité pour la dépollution de sites) pour requalifier des sites en vue de projets futurs bien précis.



D.

2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

7. Développer et renforcer l'assistance aux collectivités locales dans leur gestion énergétique

La problématique énergétique constitue aujourd'hui une préoccupation majeure. Les enjeux sont tels qu'ils doivent être pris en considération par tous, en ce compris par le secteur public. Le secteur tertiaire en Région wallonne est celui dont la consommation finale a le plus augmenté ces quinze dernières années (+30% entre 1990 et 2000 !). C'est aussi celui où le potentiel d'économies d'énergie est proportionnellement le plus important.

La réflexion entamée par le BEP s'inscrit dans cette perspective afin de permettre aux communes de dégager au mieux les différentes pistes d'amélioration possible pour renforcer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments.

Sur base d'EPS (cadastre énergétique), d'audits énergétiques et d'audits thermographiques infrarouges, le BEP développe et propose aux communes un service d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser leurs travaux relatifs à l'efficacité énergétique, ainsi qu'une assistance pour le montage de dossiers UREBA (Utilisation Rationnelle de l'Énergie dans les Bâtiments). En outre, dans le cadre de la mise en place des crédits parallèles, le champ d'application des crédits à taux zéro a été étendu aux travaux d'amélioration énergétique.

Afin d'aider au mieux les Communes dans leur gestion du patrimoine, le BEP diversifie ses services en menant une expérience pilote avec la Commune de Fernelmont pour élaborer le plan d'actions de sa politique énergétique. Cette démarche se veut participative (animation par le bureau tr@me) et globale (actions publiques mais également conseils d'actions pour le particulier).

8. Évaluer le potentiel « énergie alternative » du territoire namurois

Dans le cadre des enjeux énergétiques actuels, une réflexion se porte sur les diverses sources d'énergie alternative. Une étude sera lancée dans le courant de l'année 2012 par le BEP afin d'évaluer le potentiel hydro-électrique, éolien et photovoltaïque sur l'ensemble du territoire namurois.





9. Intégrer des projets communaux dans les Programmes d'Actions Communautaires et de coopération territoriale

Période 2007-2013 – Programme d'Action Communautaire et coopération territoriale

En vue de maximiser la participation des collectivités locales au Programme d'Action Communautaire et aux projets de coopération territoriale, le BEP va suivre plus précisément 6 grands types de programmes européens répondant aux besoins du territoire namurois et couvrant des matières intéressant plus spécifiquement les communes et leurs partenaires locaux, tels que la culture, l'environnement, l'énergie, la citoyenneté et l'éducation.

- les projets de coopération territoriale (Interreg)
- le programme Energie Intelligente Europe
- le programme Life
- le programme Culture
- le programme d'Education et de Formation tout au long de la vie
- le programme Citoyenneté

Pour se faire, le BEP va d'abord travailler son service de veille pour détecter le maximum d'opportunités qui pourraient intéresser les communes namuroises. Grâce à sa proximité avec les communes et à une bonne connaissance de leurs projets et besoins, le BEP pourra anticiper des projets/propositions de partenariat susceptibles de répondre aux besoins d'une commune.

En outre, les services en lignes des programmes européens seront régulièrement mis à jour pour proposer aux collectivités locales et à leurs associations des idées de projet principalement dans les 6 thématiques choisies.

C'est ainsi que les différents appels à projets publiés sur les sites de l'Union Européenne et les appels à partenariat reçus par Europe Direct feront l'objet d'un encodage systématique sur les services en ligne d'Europe Direct pour une diffusion régulière et une possibilité de consultation permanente. Cet outil doit permettre à l'ensemble des collectivités locales et associations du namurois de se familiariser avec les possibilités de financement offertes par l'Union Européenne et de trouver dans une base de données régulièrement mise à jour des offres qui l'intéressent.

Pour bien familiariser l'ensemble des communes à cet outil et aux autres services en ligne qu'offrira le BEP, un « tour des communes » sera organisé en 2012.

Ceci devrait faciliter l'accès aux informations relatives aux subventions européennes et donc accroître l'intérêt des porteurs de projet potentiels pour solliciter un accompagnement personnalisé, taillé à leur besoin, proposé par Europe Direct.

D. 2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



Namur en mai © Christian Genard

Concrètement, cet accompagnement pourra se traduire par de l'information sur les modalités d'octroi des subventions européennes, la diffusion-d'appels à projet ou à partenariat, un accompagnement dans la réflexion sur leur candidature, leur recherche de partenaires, la rédaction de leur dossier,...

En outre, toujours dans cet esprit de veille et de communication autour des programmes européens, des ateliers thématiques seront organisés en 2012 et concerneront plus précisément les programmes de financement évoqués ci-dessus.

L'accompagnement du BEP ne se limitera évidemment pas à de la veille mais aura une véritable valeur ajoutée en ce sens qu'il va permettre aux Communes d'être suivies dans toutes les étapes cruciales de montage de leur projet, à savoir :

- la détection du programme européen le plus approprié à leur projet,
- la recherche de partenaires européens,
- le montage du dossier de candidature,
- l'aide à l'introduction du dossier de candidature et
- le suivi du dossier depuis son écriture jusqu'à sa réalisation effective en passant par un accompagnement dans ses procédures de suivi administratif et financier.

Des structures et projets tels que ceux-ci donnent une idée du travail qui pourra être suivi :

- Festival Namur en Mai (culture)
- Festival Esperanzah (culture)
- La Ville de Namur (culture)
- Le Festival de Rochefort (culture)
- Les plus beaux villages de Wallonie (citoyenneté - réseau thématique de villes)
- La Fondation Rurale de Wallonie (Education)
- Ohey (environnement et coopération territoriale)
- Micro-Com (Energie)
- Propriétés des parois isolantes dans la construction (Energie)
- Regain (Energie, Environnement et Coopération territoriale)
- Envireo (Energie, Environnement et Coopération territoriale)

10. Vulgariser l'Europe

Le relais Europe Direct a conçu un programme d'actions visant à faire prendre conscience aux citoyens namurois de l'implication des politiques et décisions européennes sur leur quotidien.

Il vise également à sensibiliser les enseignants aux enjeux de l'Europe et aux programmes d'échanges afin de conscientiser au maximum les enfants, futurs élus, ... aux enjeux de l'Europe.



Ce programme d'action prévoit notamment :

→ **Des animations en milieu scolaire**

Des animations sur l'Europe et notamment la politique européenne régionale seront proposés aux écoles primaires pour leur faire comprendre le fonctionnement de l'Union Européenne. En outre, un atelier « vision d'Europe » en néerlandais sera proposé aux élèves des hautes écoles afin de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté, la mobilité et l'actualité européenne via l'organisation d'un atelier en néerlandais.

→ **Une visite « l'Europe près de chez vous »**

L'objectif est d'informer et former les citoyens, les enseignants mais aussi les mandataires communaux, les agents administratifs (gestionnaires de dossiers) sur le fonctionnement des institutions européennes et en particulier sur le rôle des institutions européennes au niveau local (implication des décisions et directives européennes au niveau de la gestion communale). Le BEP invitera donc la population namuroise aux journées portes ouvertes organisées par l'ensemble des institutions européennes.

→ **Salon des mandataires**

La participation des différents relais Europe Direct francophones sur un stand commun est envisagée au salon des mandataires. Cette participation permettrait de donner une visibilité à Europe Direct et ses actions auprès des différents mandataires et agents administratifs.

→ **Salon de l'Éducation**

La participation des différents relais Europe Direct francophones sur un stand commun est envisagée au salon de l'Éducation afin de promouvoir les activités d'Europe Direct et ses outils d'information auprès des enseignants et des étudiants renforçant par là même occasion sa visibilité auprès du grand public et en particulier auprès des enseignants et des jeunes.

→ **Concours 10/10**

Outre ces manifestations, le relais Europe Direct poursuit ses activités au travers du « concours 10/10 pour mieux connaître l'Europe » à l'adresse des enfants de 10 à 12 ans.

11. Étudier l'opportunité de développer des e-services

Suite, en 2011, à la mise en ligne du nouveau site www.bep-developpement-territorial.be, l'année 2012 sera consacrée à la réflexion sur la possibilité de développer des services en ligne à l'intention de notre clientèle cible, à savoir les communes de la province de Namur.



D.

3. ENVIRONNEMENT



En bref, quels constats ?

- « Produire moins de déchets, acheter mieux et jeter moins, trier plus et valoriser davantage », BEP Environnement s'inscrit pleinement par ses actions et projets dans les lignes directrices définies par la Région wallonne en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers, au travers de ses Plans Wallons des Déchets successifs, de la Déclaration de Politique Régionale et des diverses législations adoptées par le Gouvernement.
- La Région wallonne a adopté une liste d'infrastructures (outils de traitement, centres de transfert, parcs à conteneurs, ...) éligibles aux subsides régionaux, sous forme d'annuités remboursables au fur et à mesure de l'amortissement des outils. Alors que les retards de traitement des dossiers les plus anciens sont en train de se résorber, l'enjeu majeur est la pérennité des subsides aux infrastructures de traitement pour les 20 années à venir. En outre, vu les montants en jeu, sans traitement des dossiers de manière régulière et dans des délais raisonnables, les Intercommunales ne pourront plus faire face financièrement et une contribution complémentaire devra être réclamée aux communes affiliées.
- Alors que le dernier Plan Wallon des Déchets (Horizon 2010) est arrivé à échéance, la Région a confié de très nombreuses études à des bureaux d'études extérieurs, afin de déboucher sur la rédaction d'un nouveau Plan « Horizon 2020 » de gestion des déchets. Les orientations voire les obligations qui seront décidées dans le futur Plan, doivent l'être au regard des réalités de terrain, et à la lumière de toutes les composantes du développement durable : aspects environnementaux, certes, mais aussi sociaux et économiques.

Les objectifs opérationnels « Environnement »

- **Se positionner comme partenaire essentiel des Communes et de la Région** en matière de prévention et de sensibilisation en veillant à :
 - développer un programme de prévention à l'échelon intercommunal axé sur les flux prioritaires définis au niveau régional et décliné par public cible ;
 - renforcer ce programme par des actions de prévention menées à l'échelon local pour le compte des communes nous mandatant ;
 - soutenir le réemploi, par l'élaboration de partenariats structurés et durables.
- **Assurer sur l'ensemble du territoire un service de collecte multifilières et un réseau de parcs à conteneurs performants** selon les principes suivants :
 - respect du principe du « pollueur-payeur » ainsi que de la hiérarchie européenne en matière de gestion des déchets ;
 - diversification des collectes sélectives et des filières de valorisation ;
 - optimisation des transports et des circuits de collecte, dans une optique environnementale et économique ;
 - développement d'actions de sensibilisation à la propreté publique, à la lutte contre les incivilités environnementales et le vandalisme.
- **Poursuivre, en propre ou en partenariat, le développement d'un réseau performant d'outils de valorisation et de traitement**, adaptés à chaque flux de déchets collectés, axé sur le principe de proximité.
- **Assurer un service public de qualité** vis-à-vis des Communes, en proposant un service efficient de gestion des déchets ménagers, en apportant des solutions concrètes en matière de gestion des déchets communaux, et des réponses adaptées en termes législatif et administratif.

Les indicateurs génériques 2012 « Environnement »

■ Production de déchets par habitant :	545 kg/an/habitant
■ Recyclage :	54 % du gisement global des déchets
■ Compostage/biométhanisation :	17 % du gisement global des déchets
■ Valorisation énergétique :	28 % du gisement global des déchets
■ Mise en CET directe :	1 % du gisement global des déchets
■ Nombre de personnes sensibilisées :	50.000 personnes (hors campagnes TV, toutes-boîtes, ...)

D.

3. ENVIRONNEMENT



Les projets « Environnement »

1. Se positionner comme partenaire incontournable en matière de prévention et de sensibilisation

→ La lutte contre le gaspillage alimentaire, thématique de prévention 2012

Après avoir sensibilisé les administrations et le grand public à la réduction du papier en 2011, BEP Environnement se concentrera en 2012, sur le flux prioritaire des déchets organiques via la thématique du gaspillage alimentaire déjà abordée en 2008.

À l'échelle régionale, le BEP s'intégrera aux actions de sensibilisation définies en collaboration avec les autres Intercommunales wallonnes de gestion de déchets. Celles-ci préviendront également le gaspillage alimentaire et encourageront la démarche « moins de déchets » grâce à une campagne transversale de prévention.

La stratégie du BEP, à l'échelle communale, sera de poursuivre et d'amplifier la sensibilisation menée pour les communes le mandatant. Cette démarche passera par :

- la mise à jour et la création de nouveaux outils de prévention ainsi que par le développement de leur diffusion via les structures dédiées aux citoyens dans les communes.
- la création d'un nouveau stand modulable (dont le premier module sera dédié au gaspillage alimentaire).

Véritable outil de visibilité de BEP Environnement destiné à sensibiliser les habitants pendant les événements des Communes, le nouveau stand prévu pour 2012 sera conçu en fonction des contraintes du terrain.

Cet outil, de plus en plus demandé sur de nombreuses manifestations locales telles que marchés, foires, brocantes, fêtes environnementales... se doit d'être modulable et évolutif. A terme, pour chaque nouvelle thématique, un décor intérieur, un jeu ainsi qu'un outil de prévention seront proposés aux visiteurs.



→ **Le Site Intégré de Gestion des Déchets (SIGD) de Floreffe, espace d'échange de savoir-faire**

Pour répondre aux demandes de visites du SIGD, le service prévention ciblera en 2012 le développement de l'accueil des partenaires institutionnels et des mandataires. Ce choix, contraint par l'accès limité du site dû à son activité d'exploitation, offre aussi une réponse à la demande extérieure de contacts et d'échanges de savoir-faire.

L'accueil des professionnels s'organisera autour de plusieurs outils :

- La visite en elle-même, axée sur deux stations, la partie transfert fluvial des déchets ménagers et des résidus de tri-broyage des encombrants vers l'unité de valorisation énergétique d'Intradel et la partie industrielle, avec la chaîne de tri-broyage bois/encombrants.
- La présentation d'un film sur la gestion intégrée des déchets. Ce film séquencé en cinq parties abordera le tri à la maison, la collecte, les parcs à conteneurs, le site intégré de gestion des déchets et la sensibilisation avec pour message « Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ». Véritable vitrine des différentes facettes de la gestion des déchets, il pourra aussi servir de support à d'autres activités de sensibilisation.
- En soutien de la visite et du film, une signalétique appuyant la diversité des activités et des processus du SIGD comprendra une table d'orientation permettant de visualiser l'ensemble du site.

Pour faire connaître le SIGD ainsi que l'ensemble de ses structures à l'extérieur, des outils de sensibilisation seront étudiés. En prévision de la rentrée scolaire 2013, un CD-Rom interactif à destination des écoles fait également partie des projets 2012.

Après une étude préalable sur sa représentation à l'échelle d'une maquette transportable, modulable et adaptée à différents publics, le SIGD, intégré dans une mallette pédagogique, pourrait à terme se « déplacer » vers les écoles et les manifestations. Véritable outil de sensibilisation, il sera au cœur des communes et répondra à une logique de proximité.

→ **La présence dans les écoles, développement et diversification**

Le travail de fond dans les écoles poursuit l'objectif de faire prendre conscience à l'élève qu'il peut, à son niveau, être éco-citoyen et agir au quotidien pour éviter la production de déchets.

Avant même le début de l'année scolaire 2011-2012, le quota d'inscriptions aux animations prévu pour le fondamental est déjà atteint. C'est dire si la sensibilisation réalisée dans ce domaine avec le partenaire Reform est un succès et répond aux attentes des socles de compétences définis par la Communauté française.

D.

3. ENVIRONNEMENT



Trois animations sont proposées aux classes maternelles ou primaires : la réduction des déchets de papier « À l'assaut du papier-carton », le gaspillage alimentaire « La chasse au gaspi » et la réduction et le tri des déchets « Halte aux déchets ». Ces sujets sont abordés de façon originale et ludique. Par exemple, l'animation sur la réduction des déchets de papier a pour support un jeu de l'oie représenté sur un tapis de sol géant ; celle sur le gaspillage alimentaire, un mini-frigo à remplir correctement d'aliments aux durées de conservation variées.

L'ASBL Fost + et BEP Environnement proposeront également dans les écoles du fondamental et du secondaire les animations « MIR » et « C'est du propre », animations de sensibilisation à un meilleur tri.

Afin d'élargir le public scolaire cible, des actions pilotes vers les étudiants du secondaire seront étudiées en 2012, le but étant de développer des initiatives à caractère environnemental. Plusieurs pistes seront explorées avec des partenaires tels que les CEFA, l'IFAPME et l'ASBL mini-entreprises.

L'objectif est d'aller à la rencontre des motivations des jeunes en abordant la prévention des déchets. Il s'agit également de répondre aux intérêts des entrepreneurs en valorisant les métiers liés à l'environnement et au développement entrepreneurial.

→ La gestion des déchets dans le secteur événementiel, encadrement proposé aux organisateurs

Tri et réduction, le secteur de l'événementiel s'engage de plus en plus dans une démarche éco-responsable, vis-à-vis de la gestion des déchets entre autres. BEP Environnement l'a bien compris et apporte depuis plusieurs années des solutions concrètes aux organisateurs d'événements, de la fête de quartier au festival drainant plusieurs milliers de visiteurs.

En se dotant, dès 2010, d'un stock de gobelets à mettre à disposition des différentes structures, l'Intercommunale entend se positionner comme partenaire privilégié des organisateurs en province de Namur en matière de réduction des déchets. En effet, l'utilisation de gobelets réutilisables – système qui a fait ses preuves et qu'on ne présente plus – permet de réduire jusqu'à 70 % la quantité de déchets produits sur un événement.

L'objectif est donc de répondre à toutes les sollicitations afin d'ancrer l'utilisation du gobelet réutilisable dans les habitudes des citoyens.



→ **Et pour les autres actions de sensibilisation (lutte contre les incivilités, promotion des métiers et mise en place d'un centre d'interprétation), recherche de subsides européens**

Les incivilités sont au cœur des préoccupations des Communes qui interpellent régulièrement l'Intercommunale à ce sujet.

Cette thématique n'étant pas éligible aux subsides régionaux de prévention, de nouvelles pistes de financement sont donc recherchées au travers d'autres budgets régionaux en lien avec les organismes de reprises (Fost +), la mise en place d'une veille européenne, ou la recherche de partenariats privés.

L'environnement est un secteur émergent et la diversité des emplois liés à la prévention ou la gestion des déchets est encore méconnue. Afin d'attirer les jeunes et pour leur faire connaître les métiers et savoir-faire liés à l'environnement, des actions de promotion seront mises en place avec les supports de communication adéquats.

Outil de visibilité et de prévention, la construction d'un centre d'interprétation des déchets est aussi à l'étude dans une perspective d'analyse de faisabilité projetée sur trois ans.

→ **L'intégration des réseaux, échange d'expertise et diffusion d'outils**

Outre un échange d'expériences, la participation du BEP au sein de la Copidec, permettra de mettre sur pied une campagne en collaboration avec Bruxelles-Environnement (IBGE), laquelle trouve son origine dans les échanges du programme européen Greencoek. La sensibilisation citoyenne à la réduction du gaspillage alimentaire est l'objectif principal de cette démarche concertée.

Toujours dans le but de renforcer la sensibilisation au niveau local, BEP Environnement développera des collaborations avec différents partenaires locaux.

Sont particulièrement visées, les bibliothèques afin de finaliser l'opération « Cocotte attitude » sur la réduction du papier et les ludothèques pour la diffusion des jeux « Alimen'terre » et des « Sept familles de prévention de déchets ». Les mouvements de jeunesse bénéficieront toujours, en collaboration avec Fost +, d'actions d'animation. Et les crèches seront davantage sensibilisées à la prévention des déchets organiques.

Avec la collaboration de différents services de la Province dont la Santé, les possibilités de diffusion des outils de prévention seront analysées en fonction de chaque public cible. Quand au service de la Culture, un échange d'expertises devrait permettre de proposer un spectacle de sensibilisation à la réduction des déchets.



D. 3. ENVIRONNEMENT



Rencontrer les différentes associations locales actives dans le domaine de l'environnement pour examiner si des projets communs peuvent être imaginés ou construits et si des liens peuvent être entretenus permettra d'amplifier la présence du BEP au cœur de l'activité des associations qui, comme lui, œuvrent pour l'environnement.

2. Collaborer avec la Ressourcerie Namuroise au profit du réemploi

BEP Environnement et La Ressourcerie Namuroise (SCRL à finalité sociale, employant du personnel peu qualifié, handicapé ou en situation précaire), dont l'Intercommunale est devenue actionnaire en 2010, poursuivent un projet conjoint de collecte et de traitement de déchets encombrants.

Il s'agit d'optimiser le réemploi et le recyclage tout en proposant aux citoyens un service de collecte et de traitement adapté à l'évolution de leurs besoins.

Ce projet passe par l'arrêt progressif des collectes des encombrants en porte-à-porte. Ces collectes sont encore réalisées aujourd'hui soit par l'Intercommunale, soit par les Communes elles-mêmes. Elles sont progressivement remplacées par les collectes sur appel de la Ressourcerie.

En 2011, une dizaine de communes namuroises ont adopté ce nouveau service. En 2012, les deux partenaires poursuivront leurs contacts avec les communes, afin de développer davantage cette activité, avec une attention particulière pour le sud de la province.

En fonction de l'adhésion des communes, la mise en place d'une antenne décentralisée de la Ressourcerie sur le site de l'Intercommunale à Ciney (Biron) est envisagée pour 2012.

Dans ce cadre, les partenaires mèneront une réflexion en terme de structure « in house », afin de simplifier les tâches administratives des Communes désireuses de confier la collecte de leurs encombrants à cette dernière.

BEP Environnement reste par ailleurs l'opérateur privilégié et exclusif de la mise en filière des déchets récoltés par La Ressourcerie et non destinés au réemploi. Ainsi, les encombrants ultimes de La Ressourcerie, ainsi que le flux de bois qu'elle isole, sont dirigés, depuis juillet 2010, vers l'unité de tri-broyage des encombrants multi-matières et de bois de Floreffe.

Enfin, au fil des collaborations des Communes avec les services de la Ressourcerie Namuroise pour la collecte des encombrants chez le citoyen, les parcs à conteneurs se font le relais de celles-ci par l'apposition de bâches « Une autre solution pour vos encombrants, contactez la Ressourcerie Namuroise. Enlèvement à domicile gratuit ».



3. Améliorer en continu les performances du service des collectes

La collecte des déchets étant par définition un service important rendu à la population en termes de salubrité publique, la volonté de BEP Environnement est d'en faire chaque jour un service plus performant.

Le service de collecte dispose de quatre sites d'exploitation au départ desquels partent les tournées de collecte des différents déchets : Malvoisin (Gedinne), Vodecée (Philippeville), Biron (Ciney) et Floreffe.

La réorganisation du travail suite au déménagement à Floreffe, a permis à l'Intercommunale de réaliser en 2010 une réduction de ses coûts d'exploitation, notamment via une réduction de sa consommation en carburant et du nombre de kilomètres parcourus sur l'arrondissement de Namur. En 2011, une seconde réorganisation, a impliqué une révision et une optimisation des tournées. Ces réorganisations successives ont permis, en deux ans, de réduire la consommation en carburant de 14 % et les distances parcourues de 18 %.

Ces recherches de rationalisation des coûts vont encore s'amplifier en 2012, puisqu'un plan global de répartition de la charge de travail entre les sites a été mis en œuvre. A partir du 1er janvier, l'ensemble des tournées des communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey partiront du site de Biron ; les tournées d'Arbre, de Lustin, de Biesme et de Saint-Gérard partiront quant à elles du SIGD de Floreffe.

Toujours dans un souci d'amélioration continue et de maîtrise de ses coûts d'exploitation, les services de BEP Environnement envisagent pour 2012, en collaboration avec l'ASBL Fost +, de répertorier, de catégoriser et de cartographier toutes ses tournées et de suivre leur évolution via un système de géolocalisation embarqué (GPS).

Afin de participer à la construction d'un avenir énergétiquement durable, BEP Environnement s'est déjà inscrit dans l'utilisation d'un carburant permettant une diminution de la consommation, une réduction des émissions à l'échappement et une augmentation de la longévité des moteurs. En 2012, les équipes rechercheront les meilleures applications hybrides pour bennes à déchets. Le but ultime étant bien entendu de pouvoir faire circuler le charroi en recourant à l'utilisation d'autres sources d'énergie que les ressources fossiles.

Enfin, pour répondre à la demande de certaines Communes, de résoudre les problèmes de congestion du réseau routier dus, notamment, à la collecte des déchets, une étude sur les collectes de nuit va être menée. Cette étude portera sur les aspects sociaux tant internes qu'externes, les aspects liés à la sécurité, aux finances, aux ressources humaines et matérielles. In fine, différents scénarios seront présentés. BEP Environnement, accompagné des partenaires sociaux et communaux, retiendra la meilleure solution qui convienne à tous. Parallèlement à l'étude, en vue de l'implémentation des solutions retenues et suite à l'évolution du mode de collecte par conteneurs à puce, une réflexion en termes d'évolution tarifaire doit être menée.

D.

3. ENVIRONNEMENT



4. Poursuivre l'amélioration quantitative des collectes organiques

Depuis janvier 2010, la totalité des habitants de la province de Namur, ainsi que de la commune de Héron, bénéficient d'une collecte en porte à porte de déchets organiques, organisée chaque semaine, simultanément à la collecte des ordures ménagères.

Accueillie favorablement par le public, la collecte connaît toutefois un succès variable selon les communes, en termes de quantité de déchets collectés.

Une campagne de communication de relance a été menée en 2011, avec une attention particulière aux habitants des communes présentant les moins bons résultats quantitatifs (< 15 kg d'organiques par an et habitant). Elle sera encore renforcée en 2012 par l'utilisation de nouveaux canaux de diffusion comme le cinéma, la presse régionale et nationale et les nouveaux médias.

La communication sera axée en priorité sur la meilleure connaissance des différents types de déchets acceptés dans le sac biodégradable. Ce qui permettra à la fois de maintenir la qualité mais également d'augmenter les quantités collectées.

En 2012, une nouvelle campagne spécifique sera lancée afin de maintenir la qualité de tri, qualité relativement bonne dès le départ.

Cette campagne se focalisera sur les points noirs de collectes. Une première phase consistera à identifier sur le terrain ces points noirs. La seconde phase sera menée en collaboration avec les communes concernées. Les citoyens seront à nouveau sensibilisés à l'importance du maintien de la qualité du tri pour le bon fonctionnement de l'outil de biométhanisation de ces déchets.

D'autre part, BEP Environnement relancera des actions spécifiques auprès de certains producteurs d'organiques - collectivités, cantines, commerces et secteur HORECA - tout en conservant l'ancrage communal de cette collecte.

5. Étudier la concrétisation d'une unité de biométhanisation dans le namurois

Les déchets organiques collectés sur l'ensemble de la province sont valorisés en compost et en biogaz (production d'énergies thermique et électrique par cogénération) dans l'unité de biométhanisation de Tenneville (capacité de 30.000 tonnes/an), objet d'une copropriété AIVE-BEP Environnement, à concurrence de 2/3-1/3.



La volonté de BEP Environnement est toutefois à terme de développer son propre outil de biométhanisation, conformément au plan d'investissements de la Région wallonne.

Dans le cadre de notre politique de réduction des transports et d'optimisation des collectes et autres transferts de déchets, le SIGD de Floreffe, point de démarrage et de retour des collectes de l'arrondissement de Namur, constitue une localisation prioritaire.

En 2012, BEP Environnement examinera tous les paramètres technico-économiques et environnementaux d'une biométhanisation localisée à Floreffe, en prenant en compte les évolutions technologiques et réglementaires (notamment celles qui autoriseraient l'injection de biogaz épuré dans le réseau public), ainsi que les gisements de déchets organiques sur notre territoire et sur les zones limitrophes. La réflexion sera menée avec l'ICDI, vu l'accord de partenariat conclu en septembre 2010 avec BEP Environnement, et sa volonté de développer également une collecte sélective des déchets organiques sur sa zone de compétence.

Mais une biométhanisation n'a de pertinence que si elle est associée à une valorisation énergétique performante du biogaz qu'elle produit. Aussi, s'agira-t-il, de définir comment le biogaz produit pourra être valorisé au mieux sur les plans technico-économique et environnemental, compte tenu des caractéristiques mêmes du site de Floreffe (consommations électriques du SIGD et de la station d'épuration urbaine voisine gérée par l'INASEP, besoins de chaleur actuels et futurs, possibilités d'injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel, ...).

6. Optimiser le processus de compostage des déchets verts

Le centre de compostage de Naninne a connu divers investissements et adaptations de processus en 2010 et 2011. Ces adaptations ont pour but de trier directement les déchets verts entrant en deux fractions :

- une fraction reprenant les parties ligneuses les plus grossières des déchets verts (les branchages) en vue de leur valorisation pour la production d'énergie ou pour la fabrication de mulching (paillage);
- une fraction reprenant les parties moins ligneuses et plus fines destinée à la production d'un compost végétal de qualité.

En termes d'équipements, les investissements réalisés sont les suivants :

- acquisition de nouvelles machines : un broyeur de type « lent » et un tamiseur permettant de séparer les parties ligneuses des parties plus fines dès la sortie du broyeur ;
- mise en œuvre d'un nouveau système de ventilation moins énergivore ;
- remplacement du pont de pesée, sous-dimensionné, et des locaux sociaux, trop exigus et mal isolés.



D.

3. ENVIRONNEMENT



L'année 2012 sera consacrée à l'optimisation et à la maîtrise des nouveaux équipements et du nouveau processus de travail. Les filières de valorisation de la biomasse produite seront interrogées dans le but de concrétiser un contrat assurant des garanties de reprise à long terme et des conditions économiques et logistiques intéressantes pour les deux parties.

7. Poursuivre la modernisation des parcs à conteneurs

→ L'informatisation des parcs à conteneurs

Début 2012, l'informatisation progressive des parcs à conteneurs, démarrée par une phase pilote fin 2010, arrivera à son terme. Avec ce nouveau dispositif, c'est une amélioration considérable du service aux citoyens qui se met en place.

Outre une meilleure et plus rapide évacuation des conteneurs qui génère une plus grande disponibilité de ceux-ci, l'informatisation offre aussi une série de nouvelles applications qui renforcent notre mission de service public :

- L'accueil du citoyen par le préposé est remis en avant et devient personnalisé ;
- La communication citoyenne en amont des files renseigne de la disponibilité ou non de conteneurs selon le type de déchets et permet, en cas d'indisponibilité de certains conteneurs, une réorientation fiable vers un parc à conteneurs limitrophe, accessible pour les déchets ciblés ;
- La consultation en ligne (internet) des disponibilités des conteneurs pour un parc et pour un type de déchet choisi ;
- La consultation en ligne de l'état du quota d'un citoyen ;
- La consultation en ligne des tranches horaires les plus fluides pour un parc à conteneurs donné.

Toujours dans un souci de modernisation, des caméras de surveillance viendront compléter le dispositif informatique.

→ La finalisation du réseau de parcs à conteneurs

Dans le cadre de la finalisation du réseau de parcs à conteneurs en province de Namur une dernière infrastructure doit encore être construite. Il s'agit du parc à conteneurs de Profondeville, destiné à desservir les habitants de la commune de Profondeville et, pour une partie, de Malonne, Wépion et Floreffe.

Sous réserve de l'obtention des différentes autorisations (permis unique, promesse de subsides, ...), sont prévues courant 2012, l'étude de ce projet (rédaction du cahier spécial des charges) ainsi que la procédure de marché pour la sélection de l'entrepreneur qui en réalisera la construction.



Pour le parc de Sambreville, l'extension initialement prévue n'étant pas techniquement réalisable, la création d'une nouvelle infrastructure sur un autre site a été envisagée.

Après une recherche approfondie de l'ensemble des emplacements potentiels, l'objectif de BEP Environnement est d'implanter le nouveau parc à conteneurs de Sambreville, rue des Glaces Nationales, à proximité de l'usine Saint-Gobain.

Après définition de la localisation exacte avec la Commune et les différents intervenants (notamment Saint-Gobain propriétaire du site), la phase projet de ce nouveau parc sera concrétisée en 2012.

Les extensions des parcs à conteneurs de Beauraing et Walcourt sont également d'actualité. Ces projets seront étudiés en 2012.

8. Améliorer les sites de bulles à verre

La propreté aux abords des bulles à verre pose de nombreux problèmes malgré le nettoyage hebdomadaire de ces sites. Ce nettoyage mobilise trois camions équipés d'une réserve d'eau et d'un nettoyeur haute pression. Près de 330 tonnes de déchets/an sont collectés autour des bulles à verre. Le nettoyage et le traitement des déchets collectés autour des bulles représentent un coût d'environ 250.000 €/an.

Une des raisons qui peut conduire aux incivilités autour des bulles provient du fait qu'elles ne bénéficient pas de « site propre » mais sont déposées là où elles gênent le moins, ce qui ne favorise pas le respect du site.

En collaboration avec l'ASBL Fost +, BEP Environnement a fait réaliser une étude d'intégration paysagère de différentes typologies de sites de bulles à verre et a dégagé une enveloppe budgétaire pour soutenir les communes qui souhaitent réaliser des travaux d'intégration paysagère de bulles dans leur environnement.

BEP Environnement a initié un appel à projets auprès des communes à la fois pour l'intégration paysagère mais aussi pour la pose de bulles enterrées. Dix-sept communes ont présenté 62 sites à améliorer. BEP Environnement et Fost + ont sélectionné 27 sites prioritaires pour lesquels un subside sera octroyé.

En fonction des crédits disponibles, BEP Environnement souhaite continuer à soutenir les Communes dans leurs initiatives d'amélioration paysagère. Un nouvel appel à projets aura lieu en 2012.

Parallèlement, deux autres initiatives permettront d'améliorer l'image des bulles à verre : le renforcement des sites et la pose d'une signalétique spécifique.



D.

3. ENVIRONNEMENT



Le renforcement des sites consiste en la création d'un soubassement en béton, lequel présente plusieurs avantages comme un nettoyage plus facile, une manipulation plus aisée des bulles et une amélioration de l'aspect visuel du site. Pour 2012, BEP Environnement proposera de prendre en charge un marché public de travaux pour faire réaliser des soubassements pour les communes qui le souhaitent.

Concernant la signalétique, le BEP a mandaté une société de communication pour réaliser des visuels sur trois thématiques :

- la réduction des dépôts sauvages et des abandons de sacs ou caisses ayant servis au transport du verre ;
- la diminution des dépôts de verre autour des bulles ;
- l'information de l'impact financier et environnemental du nettoyage des sites.

L'Intercommunale proposera ces panneaux aux communes et interviendra partiellement dans leur financement.

9. Assurer une gestion immobilière des différents sites de BEP Environnement

Avec la croissance des activités de BEP Environnement au fil des ans, le patrimoine immobilier de l'Intercommunale s'est progressivement agrandi et comprend à ce jour pas moins de 42 sites, des plus modestes aux plus importants (parcs à conteneurs, centres de transfert, centre de compostage, centres d'enfouissement technique et SIGD).

La question de la gestion immobilière des sites se pose à plusieurs niveaux : maintenance préventive (entretiens des bâtiments et équipements liés), maintenance curative (réparations) et améliorations.

→ Maintenance préventive et maintenance curative

La maintenance des sites a pour but de garantir un environnement fonctionnel pour assurer le bon déroulement de nos différentes activités, mais aussi de maintenir la valeur du patrimoine immobilier. En fonction de leur âge ou de leur taille, certains sites nécessitent un suivi assez important. Au final, la gestion de la maintenance de l'ensemble des sites constitue donc une tâche non négligeable qui fera partie des priorités 2012.

→ Améliorations

L'évolution des activités menées sur certains sites, mais également l'évolution du contexte lié à la gestion énergétique dans les bâtiments nécessitent de réfléchir et de repenser fréquemment à l'adéquation des bâtiments et des sites à nos besoins.

Un dossier d'envergure sera particulièrement étudié en 2012 : le site d'exploitation de Biron (Ciney).

Ce site, d'une superficie totale de 2,6 ha, accueille de multiples activités : transferts de déchets, gestion opérationnelle des collectes, centre de transbordement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), garage/atelier pour le charroi (camions de collectes et engins de manutention présents sur le site). Une partie des bâtiments (anciennement loués à la société Virage) ne sont pas exploités actuellement. Une remise partielle en location et une collaboration avec la Ressourcerie Namuroise afin de développer une antenne décentralisée pour desservir le sud de la province, seront envisagées en 2012. Ce projet sera couplé à une importante réflexion en matière de gestion énergétique liée aux bâtiments : audit énergétique et étude technico-économique visant à identifier les modifications et améliorations à réaliser prioritairement.



10. Optimiser la valorisation des filières

Les activités de collecte et de traitement génèrent différents flux de matières valorisables : les métaux, les plastiques (pots de fleurs, films plastiques, plastiques durs issus du tri des encombrants), les plaquettes et les fines issus du traitement du bois collecté dans les parcs à conteneurs, la biomasse et le compost issus du traitement des déchets verts ...

En se tenant informé des évolutions technologiques, en développant son réseau de contacts et en suivant l'évolution des marchés, BEP Environnement s'attèle à trouver les meilleures filières de valorisations possibles pour ces déchets.

Pour certaines matières, des solutions locales, compétitives et apportant des garanties de reprise à long terme ont été trouvées. C'est le cas des plaquettes de bois reprises par Carmeuse et utilisées comme combustible de substitution pour ses installations d'Aisemont.

D.

3. ENVIRONNEMENT



Pour la biomasse du centre de compostage et les fines de bois B, les discussions entamées en 2011 devaient aboutir à des accords et des contrats dans le courant de l'année 2012.

Enfin, le caractère volatile des coûts des matières premières, nécessite pour des flux comme les plastiques et les métaux, d'interroger régulièrement les différents repreneurs.

Par la diversification de nos activités et les efforts consentis en matières de tri/recyclage/valorisation, cette optimisation économique continuera à faire partie des priorités 2012.

L'Intercommunale poursuivra, en 2012, la veille technico-économique permanente qu'elle a initiée. Il s'agit de continuer à identifier les filières permettant d'intensifier le recyclage et la valorisation des différents flux de déchets qu'elle gère et ce, pour autant que ces filières et les moyens mis en œuvre pour assurer leur tri, soient justifiés sur les plans technico-économique et environnemental.

Les filières identifiées pourraient également être proposées aux communes comme solutions de gestion de leurs déchets communaux.

11. Faire évoluer le bureau d'études vers de nouveaux métiers

En raison de l'évolution perpétuelle des activités de BEP Environnement, les missions du Service « Traitement industriel et étude de projets » du Département Environnement du BEP sont elles-mêmes amenées à évoluer.

→ Les outils de traitement

Les filières de traitement des déchets gérées par BEP Environnement ont été clairement définies dans le plan d'investissements de la Région wallonne et sont à présent quasiment toutes mises en œuvre.

En effet, après la mise en fonctionnement, en 2010, du centre de tri-broyage des bois et encombrants de Floreffe et la modernisation du centre de compostage de Naninne, en 2011, le dernier « projet stratégique » à concrétiser est l'unité de biométhanisation (cfr. point 5 ci-avant).

L'année 2012 sera consacrée à l'optimisation des processus mis en place, tant au niveau du fonctionnement des nouveaux équipements, de leur maintenance et du suivi de leurs performances, qu'au niveau du choix des filières pour les matières produites.

→ La post-gestion des CET

Les trois CET de classe 2, anciennement exploités par BEP Environnement, sont à présent en phase de post-gestion. Malgré la fin de l'exploitation de ces sites, un travail important de surveillance et de limitation des impacts environnementaux reste à faire durant les prochaines années.

→ Étude de nouveaux projets

Grâce à son métier de base, le Département Environnement a acquis un savoir-faire important en matière de gestion des déchets. Il a aussi pour ambition de développer son expertise dans un autre domaine, porteur d'avenir, à savoir l'utilisation des énergies renouvelables. L'Intercommunale identifiera en 2012 de nouveaux projets de développement d'outils d'énergie renouvelable dans lesquels elle pourrait s'investir. Une attention sera portée plus particulièrement à la réalisation de centrales photovoltaïques sur les centres d'enfouissement technique dont l'Intercommunale assure la post-gestion.

Ces différentes expériences acquises serviront à développer des projets propres à l'Intercommunale, mais aussi à répondre aux préoccupations des Communes en matière environnementales ou énergétiques. Une enquête sera réalisée auprès des Communes pour identifier leurs besoins et priorités. Une réflexion sera ensuite menée de manière à apporter à ces questions les réponses les plus appropriées.

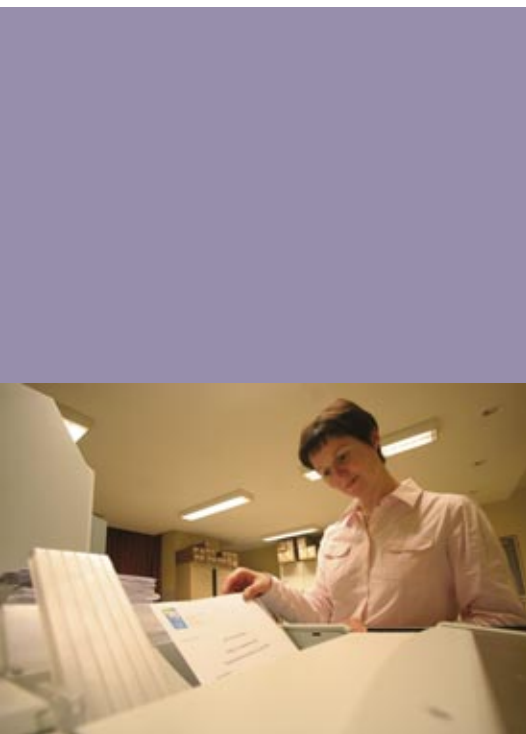
Certaines expertises pourraient déjà être valorisées dès 2012, sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à l'attention des communes qui manifestent des besoins dans les matières suivantes :

- création d'infrastructures adaptées à une gestion optimale des déchets communaux (parc à conteneurs communal),
- réalisation de plans de réhabilitation de dépotoirs,
- production et valorisation énergétique de biomasse,
- ...





D. 4. CREMATORIUM



En bref, quels constats ?

- Depuis plusieurs années, l'absence de crématorium sur l'axe central nord-sud de la Wallonie est régulièrement soulevée, et ceci, notamment en provenance des régions du sud plus éloignées des installations de crémation existantes. Mais également de l'ensemble du namurois, où des communes se manifestent régulièrement pour se plaindre de cette situation.
- La pratique de la crémation continue à se développer, non seulement dans les zones urbaines, mais prend de l'essor également dans les zones rurales ; les distances à parcourir jusqu'aux installations existantes, mais aussi la saturation de ces outils créant par moment des problèmes d'accessibilité, provoquent le mécontentement de bon nombre de familles et de communes qui réclament une solution.
- La crémation est devenue par la loi un monopole public. La loi du 20 septembre 1998 (circulaire d'application du 27 janvier 2000 ; publication 10 février 2000), crée un monopole communal (ou intercommunal) pour la crémation : « Seule une commune ou une association de communes peut créer et exploiter un établissement crématoire ».
- Le BEP a ainsi, à la demande des Communes, mené une analyse afin de créer un crématorium sur le territoire de la province de Namur, sa position centrale permettant de desservir les populations limitrophes subissant les mêmes contraintes d'éloignement et de saturation des outils actuels.
- Le 25 juin 2007 est constituée l'Intercommunale BEP Crématorium, composée de 10 Communes (8 namuroises et deux luxembourgeoises), des deux Provinces de Luxembourg et de Namur et du BEP, chargée de concrétiser le projet de construction du crématorium sur le site de Ciney acquis le 31 juillet 2007 à cette fin, laquelle décide de procéder par concession de travaux publics en vue de la construction et la gestion de crématorium.
- Le Conseil d'Administration de BEP Crématorium a approuvé le 11 septembre 2007 le cahier des charges relatif à la concession de travaux publics de conception, construction et exploitation du crématorium.

D. 4. CREMATORIUM



- Le marché a été attribué lors du Conseil d'Administration du 2 avril 2009. Celui-ci a examiné les offres reçues. L'une d'elle, présentée par La Société des Crématoriums de France s'est avérée la plus conforme au cahier des charges, et a été retenue.
- Le dossier de permis unique de classe 2, respectueux des normes fixées au projet d'Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles des crématoriums a été déposé en décembre 2009; la décision de la Région wallonne d'octroyer le permis est intervenue le 17 septembre 2010.
- La pose de la première pierre a été officialisée le 16 juin 2011.

Les objectifs opérationnels « Crématorium »

- **Rencontrer les besoins des familles en matière de crémation**, en construisant à Ciney un crématorium présentant les qualités optimales d'accessibilité, de fonctionnement et de services répondant au mieux à l'ensemble des réglementations et normes en vigueur et aux attentes de la population et des communes ;
- **Desservir l'ensemble de l'axe central wallon**, et les régions limitrophes, en étroite concertation tant avec les autorités de tutelle qu'avec les communes et en bonne relation avec les milieux professionnels concernés. À cet égard, les Communes des 2 provinces seront approchées pour adhérer à l'Intercommunale.
- **Veiller à une bonne intégration du crématorium** dans son environnement proche.

Les indicateurs génériques 2012 « Crématorium »

- | | |
|--------------------------------------|--|
| ■ Le délai de mise en exploitation : | septembre 2012 |
| ■ Le nombre de communes affiliées : | 30 à 40 (après renouvellement des organes) |

Le projet « Crématorium »

Le Crématorium a été développé pour être un outil de proximité, au service des communes de l'axe Namur-Arlon, afin d'offrir aux familles un service de qualité irréprochable, à distance raisonnable.

Dans cet esprit, le projet a été étudié de manière à être totalement respectueux des normes environnementales wallonnes en cours d'adoption. Les locaux ont été conçus de manière à permettre le meilleur accueil des familles et le déroulement des cérémonies dans un cadre digne et de qualité.

L'année 2011 a été celle du début de la construction de l'infrastructure, après que le permis unique ait été délivré en recours.

L'année 2012 verra le chantier se poursuivre (sa finalisation étant prévue vers la fin de l'été 2012), mais elle sera également mise à profit pour opérationnaliser la réflexion portant sur :

- La mise en œuvre des campagnes de mesure des polluants au sol, telles que définies dans le permis unique octroyé en recours ;
- La mise en œuvre d'un plan de signalétique, en coordination avec la Ville de Ciney, qui installera les panneaux ;
- La gestion administrative, financière et comptable, et la gestion des ressources humaines, en liaison avec la gestion mise en place par le concessionnaire ;
- L'adhésion du plus grand nombre de Communes dans les deux Provinces concernées par le projet, afin de renforcer le lien entre les associés communaux et l'outil public créé à leur intention ainsi qu'à celle de leurs résidents. L'adhésion sera programmée en suite du renouvellement des organes de gestion après les élections communales et provinciales de 2012.



D. 5. NAMUR EXPO



En bref, quels constats ?

- Le marché des foires et expositions est depuis plusieurs années en profonde mutation : les manifestations de type généraliste sont pléthoriques et s'éssouffent, la demande s'exprime en faveur de produits plus spécialisés et nouveaux.
- L'offre d'espaces d'expositions continue à se développer, même localement, créant un contexte de concurrence difficile.
- Le Palais jouit d'une localisation attrayante au cœur de la ville mais qui nécessite, vu son développement, de réfléchir aux possibilités d'extension sur les terrains adjacents, tout en préservant son intégration dans le tissu urbain du quartier.

Les objectifs opérationnels de « Namur Expo »

Dans notre rôle de propriétaire concédant et non d'exploitant

- **Renforcer la position de l'outil comme facteur d'attractivité de Namur**, en qualité de Capitale régionale, au travers d'un programme d'investissements de requalification et d'une politique de développement de manifestations à rayonnement régional ;

- **Veiller à ce que le gestionnaire accroisse le taux d'occupation par une diversification des manifestations projetées** et une attraction de nouvelles manifestations s'inscrivant dans la vision que nous souhaitons promouvoir ;
- **Favoriser l'intégration du Palais des Expositions dans son environnement direct**, en étroite synergie avec la Ville de Namur ;
- **Intégrer dans la gestion et les aménagements futurs de l'infrastructure la notion du développement durable** en réduisant les coûts énergétiques et en favorisant le recours aux solutions alternatives.

■ Les indicateurs génériques 2012 de « Namur Expo »

▣	Nombre de manifestations :	43
▣	Nombre de visiteurs :	260.000
▣	Nombre de m ² occupés x jours de manifestation :	1.850.000



■ Les projets de « Namur Expo »

En tant que propriétaire de l'infrastructure, le BEP a mis en œuvre un plan pluriannuel de requalification, qui est désormais réalisé.

En 2012, les projets suivants seront opérationnalisés :

- Mise en place de la procédure en vue de l'attribution d'un contrat de concession, le contrat actuel venant à échéance fin 2012 ;
- Mise en place d'une réflexion quant aux possibilités éventuelles d'extension de l'infrastructure existante, avec une étude de programmation urbanistique, ainsi que des réflexions de faisabilité économique et juridique.
- Finalisation des réflexions techniques et financières quant à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture, et si ces études démontrent la pertinence de ce type d'investissement, sa réalisation sera envisagée en 2012.
- Enfin, les contacts seront maintenus avec la Ville et les autres acteurs impliqués dans le dossier relatif à l'amélioration de l'accessibilité du site, en vue d'évaluer les possibilités de parcage et de cheminements piétons sécurisés, et de la signalétique à l'usage des automobilistes.

D. 6. LES SERVICES D'APPUI



Afin de permettre à l'opérationnel de rencontrer ses objectifs, il est nécessaire de développer une politique de renforcement des services d'appui.

Partenaires
et Clients



Services opérationnels

Ressources humaines
et Services généraux

Informatique &
Télécommunications

Communication

Comptabilité
et finances

Relation avec les
administrateurs & les associés



I. RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES GÉNÉRAUX

En Bref, quels constats ?

- La notion de « bien-être au travail » est essentielle. Elle est cependant complexe car elle concerne un large ensemble d'éléments liés au travail : le contenu du travail, les relations en interne et en externe, la communication, le management, le confort, la sécurité, l'équilibre vie privée-vie professionnelle, ... tout en maintenant une bonne productivité.
- Le lieu de travail est un lieu de cohabitation entre plusieurs générations (baby boomers de plus de 50 ans, la génération X entre 30 et 50 ans et la génération Y de moins de 30 ans) dont les modes de fonctionnement sont différents. Les Ressources humaines doivent tenir compte de cette diversité dans leur management afin de leur permettre de fonctionner en toute harmonie et complémentarité.
- L'émergence d'un « nouveau monde du travail » n'est plus à nier. Le job du futur sera flexible, nomade et collaboratif. Le lieu de travail sera un lieu de rencontre impliquant une nouvelle organisation physique ; les questions de mobilité seront de plus en plus centrales et le télétravail de plus en plus répandu ; les notions d'équilibre et de flexibilité seront au centre des politiques de gestion. Le monde du travail doit s'y préparer tout en tenant compte de la culture et des besoins tant de l'entreprise que de ses collaborateurs.
- L'engagement des collaborateurs envers leur entreprise est un marqueur important de l'efficacité de cette organisation. Il prédit la stabilité du personnel, son degré de mobilisation, le faible taux d'absentéisme, la performance au travail, la qualité du service rendu... Les entreprises cherchent dès lors à cultiver cet engagement envers leur organisation en adaptant notamment le style de management.

Les objectifs du service « Ressources humaines et Services généraux »

- **Optimaliser les compétences et les connaissances des collaborateurs** par des politiques de recrutement, d'accueil des nouveaux agents, d'accompagnement, d'évaluation et de formation appropriées, le BEP se positionnant de la sorte comme un employeur attractif et de qualité.
- **Maintenir et faire vivre une culture d'entreprise** répondant aux valeurs de l'institution en considérant les attentes des différentes générations de collaborateurs et les besoins de notre entreprise en vue de renforcer l'implication de tous envers le BEP.



D. 6. LES SERVICES D'APPUI

- **Stimuler la logique d'amélioration continue au sein du BEP** en participant notamment à l'optimisation des modes de fonctionnement internes.

Les projets du service « Ressources Humaines et Services généraux »

1. La responsabilité sociétale au sein du BEP

La stratégie du BEP est déclinée autour de la notion du développement durable de son territoire. Or cette notion ne peut être mise en exergue pour nos clients que si elle est appliquée au sein même de l'entreprise publique que nous sommes. La responsabilité sociétale est la contribution des sociétés au développement durable et sa mise en œuvre est décrite à travers la norme ISO 26.000.

La norme ISO 26000 est une norme de recommandation (pas de certification) et est complémentaire et compatible avec les normes ISO 14001 et ISO 9001 déjà d'application au sein du BEP. En 2012, le BEP examinera la manière dont l'ISO 26000 peut nous guider dans nos réflexions stratégiques en matière de responsabilité sociétale.

2. Optimiser les plans de développement, la formation et la gestion des compétences

Le BEP insiste beaucoup sur l'adéquation entre les compétences de ses collaborateurs et les besoins inhérents aux projets dont ils ont la charge. Les plans de développement personnel permettent de rencontrer cet objectif d'optimisation.

Parallèlement, en 2012, certains plans d'actions spécifiques seront déployés et concerneront les thématiques suivantes :

- S'adapter au mieux aux spécificités de nos clients ;
- Optimisation de l'organisation et de la gestion des réunions.

Pour les équipes de management :

- Devenir Manager Coach et se donner les moyens d'accompagner ses collaborateurs dans le développement de compétences ;
- Le management intergénérationnel ;
- L'intelligence stratégique.

3. Poursuivre la démarche qualité : objectiver la satisfaction de nos clients internes et externes

Le BEP s'est inscrit dans une démarche qualité par le biais de la certification ISO 9001. Les deux principaux points d'ancrage sont l'amélioration continue et l'orientation client.

Le BEP a le souci du travail utile et cherche dans les relations avec ses partenaires et clients, à bien appréhender leur degré de satisfaction et d'adapter le travail en ce sens.



En 2011, le BEP a organisé deux enquêtes de satisfaction : l'une orientée vers les clients externes par rapport aux services offerts par les équipes opérationnelles ; l'autre vers les clients internes par rapport au travail réalisé par les équipes supports.

Il convient maintenant de mettre en œuvre les actions mises en exergue à travers ces enquêtes.

4. Se préparer au monde du travail de demain...

De plus en plus d'entreprises belges implémentent le modèle du « Nouveau Monde du Travail » dont le pari consiste dans le fait de travailler n'importe quand, n'importe où, pour une meilleure gestion du temps et un plus grand équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Cette nouvelle organisation du travail repose sur la confiance et la responsabilisation des collaborateurs.

Cette vision du travail telle quelle n'est certes pas adaptée à la culture d'entreprise du BEP et à notre type de métier pour une implémentation immédiate mais il convient de s'en inspirer en envisageant les notions de souplesse dans le temps de travail, de télétravail, de nouveaux espaces de travail,...



2. COMPTABILITÉ ET FINANCES

En Bref, quels constats ?

- La gestion financière des Intercommunales s'inscrit dans la conjoncture économique actuelle marquée par les crises économiques et la fragilité des marchés.
- Les facteurs exogènes tels que l'inflation et la volatilité des marchés (énergie, matières premières, ...) doivent être pris en considération dans la gestion budgétaire des intercommunales. C'est ainsi qu'une bonne maîtrise des coûts et une approche correcte des impacts de ces fluctuations doivent être prises en considération dans les outils de gestion financière et prévisionnelle en vue d'inciter l'ensemble des Départements à rechercher les alternatives financières les meilleures.
- La santé financière des Intercommunales est impactée par les difficultés croissantes à percevoir les recettes dans les délais prévus (subsidés, clients, ...) et nécessite de se prémunir contre les problèmes éventuels de solvabilité des co-contractants.

La fin de la période actuelle de programmation des fonds européens en 2013, implique la nécessité d'une recherche des services de financement alternatif pour garantir la continuité des activités visées.

D. 6. LES SERVICES D'APPUI

- Ces éléments conjoncturels imposent discernement et esprit critique dans le choix des dépenses quant à la pertinence de celles-ci et leurs impacts en matière de rentabilité.

Les objectifs

- Exploiter des outils de gestion prévisionnelle à caractère financier et comptable intégrant la vision opérationnelle des projets, les prévisions d'exploitation, les besoins de fonctionnement et d'infrastructure.
- Assurer le contrôle budgétaire régulier afin de respecter les prévisions financières et d'encourager la réactivité des Départements face à l'évolution de leurs activités.
- Conscientiser et responsabiliser les collaborateurs du BEP quant à la pertinence et au caractère satisfaisant des dépenses à réaliser.

Les projets

1. Opérationnaliser des centrales de marché

Début 2012, la première centrale de marché pour la téléphonie mobile sera lancée. Les Communes intéressées pourront s'affilier au fur et à mesure des échéances de leur contrat.

Quant à la réflexion sur la deuxième centrale de marché portant sur les assurances, son lancement s'effectuera en 2012 pour être opérationnelle en 2013.

2. Automatiser les flux de documents administratifs

Après analyse en 2011, un système informatique de gestion des flux de documents administratifs à caractère financier sera implémenté en 2012. Ce projet vise à éliminer le double encodage de données, à accroître l'interactivité entre le comptable et l'agent traitant, à automatiser la supervision des flux d'approbation, à réduire l'utilisation du papier, à générer un gain de temps et à améliorer la convivialité des approbations par l'utilisation d'un outil informatique.

Cette analyse s'inscrit dans le respect des contraintes externes (législations), des procédures internes et du processus comptable faisant partie intégrante du schéma de pilotage du BEP certifié ISO 9001.

Ce système aura pour avantage de permettre une consultation de données financières par chaque agent impliqué et de concourir ainsi à une sensibilisation accrue au suivi budgétaire.





3. INFORMATIQUE & TÉLÉCOMMUNICATIONS

En Bref, quels constats ?

- Internet prend une part prépondérante dans la relation avec nos clients. Ce n'est plus seulement un canal d'information. Le BEP doit donc poursuivre sur la voie de la mise à disposition de « services en ligne » à disposition de chaque clientèle spécifique et notamment les Communes et les entreprises.
- L'organisation et le traitement des données deviennent un enjeu important. Le flot de données doit être traité pour les convertir en « informations pertinentes ».
- L'utilisation d'Internet évolue fortement et, avec elle, le monde du travail aussi. De plus en plus d'appareils divers sont utilisés pour y accéder et il est nécessaire aujourd'hui d'être connecté quel que soit l'endroit où on se trouve.
- Un certain nombre d'applications informatiques (telle que la messagerie) sont tellement intégrés dans le quotidien des entreprises qu'elles deviennent des « commodités » ; chacun souhaite en disposer « à la demande » (à la manière d'une fourniture d'énergie) sans que l'entreprise ne doive en assurer la gestion. La mise à disposition de ces applications dans le « cloud » devient de plus en plus courante.
- En termes de partage d'information, la tendance est aujourd'hui à la « mise à disposition » plutôt qu'à la diffusion massive : chacun préfère venir chercher l'information qui l'intéresse là où elle se trouve plutôt que d'être « inondé » en permanence par des informations plus ou moins pertinentes.

D. 6. LES SERVICES D'APPUI

- Enfin, les médias sociaux deviennent des canaux incontournables dans la relation des entreprises ou administrations avec leurs clientèles.

Les objectifs du département « Informatique & Télécommunications »

- **Optimaliser de façon continue la plate-forme informatique** du BEP, en veillant plus particulièrement :
 - à assurer sa disponibilité et sa sécurité (au bénéfice des clients internes et externes), à maîtriser sa gestion (dans un but de continuité de service) ;
 - à mettre à disposition des outils transversaux et collaboratifs, et former le personnel du BEP à leur utilisation ;
 - à adapter les moyens d'accès en fonction des attentes et des nouvelles formes de travail et d'organisation.
- **Développer et maintenir des applications adaptées pour appuyer les stratégies opérationnelles** du BEP, pour répondre aux attentes des différents départements (et de leurs clientèles respectives), tout en veillant à la convivialité de ces outils et à l'allègement de la charge administrative qui doit en résulter ; ces développements doivent s'adapter à l'évolution du contexte en misant massivement sur le canal Internet.
- **Assurer une veille stratégique sur les évolutions du marché** afin d'anticiper les besoins et de rendre toujours plus performants et fiables la plate-forme informatique elle-même ainsi que le réseau de télécommunications, tout en optimisant les ressources budgétaires qui y sont consacrées.



Les projets du département « Informatique & Télécommunications »

Outre les projets initiés directement par les services opérationnels et supports, en continuité avec l'année 2011, l'accent sera principalement mis sur des projets liés à la facilitation de la collaboration (entre les personnes et entre les applications informatiques).

- **Développement**

L'exploitation de la plate-forme de gestion documentaire (basée sur un environnement « Sharepoint ») sera intensifiée et diversifiée. Outre la migration progressive d'arborescences de fichiers vers cette plate-forme, les projets de développement suivants seront menés :

- La plate-forme liée au support de la démarche ISO sera complétée d'outils de gestion (suivi de projets, fiches d'amélioration, suivi de conventions, évaluation des sous-traitants, ...). Un lien informatique sera établi entre le suivi de projets et une « version électronique du Plan stratégique » (qui sera consultable sous la forme d'un site Internet).
- Une plate-forme de reporting sera mise à disposition de l'ensemble des Départements. Les rapports nécessaires au suivi des activités ou demandés par des organismes extérieurs pourront être générés, publiés et diffusés de manière automatique.
- Un nouvel intranet ainsi qu'un environnement de gestion pour les Ressources humaines seront mis en place.
- L'application CRM (Customer Relationship Management) sera modernisée (avec passage vers une nouvelle version du logiciel), pour plus de convivialité, un lien plus fort avec la gestion documentaire et une meilleure interaction avec les processus métiers. L'utilisation du CRM par tous sera relancée sur base de cette nouvelle version.

Dans le domaine d'Internet, le développement de services en ligne va se poursuivre, services en ligne qui seront intégrés dans des extranets propres à chaque métier du BEP, en lien direct avec le site internet public du métier correspondant.

Le développement de ces services en ligne permettra progressivement de proposer à nos clientèles cibles un ensemble cohérent d'applications qui constitueront, au fil du temps, la base opérationnelle privilégiée de travail entre le BEP et chacune de ses clientèles.

- **Architecture**

En termes d'architecture informatique, outre les renouvellements classiques de certains composants de l'architecture, les projets suivants seront plus spécifiquement menés :

D. 6. LES SERVICES D'APPUI

- Un plan de renouvellement progressif du parc PCs sera établi en privilégiant le matériel portable (en vue de faciliter le travail « nomade »).
- En fonction des résultats d'un audit mené en 2011, l'architecture de l'infrastructure sera adaptée et éventuellement scindée par « catégories » d'applications qu'elle doit héberger, pour permettre des niveaux de sécurité et de disponibilité garantie adaptés à chaque catégorie et pour préparer l'externalisation dans le « cloud » d'une partie de cette infrastructure.

- **Gestion**

En termes de gestion, le BEP va, en 2012, mettre en place de nouveaux modes de gestion plus proches de la norme « ITIL » et qui définiront les conditions de la sous-traitance informatique ainsi que le périmètre de celle-ci, et ce, en vue de toujours renforcer la maîtrise en interne des taux de disponibilité de services à garantir aux utilisateurs.

L'étude de type « Infrastructure Maturity Model » réalisée en 2011 servira de fil conducteur afin de déterminer, à partir des besoins et objectifs des métiers, l'alignement des applications et services proposés et en déduire les exigences d'exploitation, les opportunités de réduction de coûts et les plans d'investissements futurs.

Notamment, des procédures de gestion propres à chaque catégorie d'applicatifs (répartis selon leur niveau de criticité, leur décentralisation plus ou moins grande, le type d'utilisateurs qui les exploitent - clients internes ou externes) seront implémentées.

- **Télécoms**

Enfin, dans le domaine des télécoms, l'année 2012 verra le renforcement des lignes vers les sites distants, avec la généralisation du QoS (Quality Of Service) sur ces lignes ainsi que le passage progressif à l'IPv6 pour tout le réseau.

4. RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATEURS ET LES ASSOCIÉS

En Bref, quels constats ?

- La diversité des métiers exercés et leur technicité impliquent un devoir permanent d'explication à nos administrateurs et associés des enjeux liés aux dossiers gérés par le BEP et les intercommunales associées.
- Les administrateurs et associés sont attentifs à la qualité de la gouvernance publique qui doit leur être garantie par un outil tel que le BEP ; en outre, les règles et usages évoluent dans ce domaine, et l'Intercommunale doit veiller à ce que ses mandants soient bien au courant de ces évolutions.



- Nombre de mandataires locaux sont, à juste titre, impliqués dans la gestion de leur propre collectivité, où les enjeux ne sont pas forcément les mêmes qu'à l'échelle plus vaste d'un territoire provincial. Le BEP doit donc permettre à tous ses administrateurs et associés de percevoir les enjeux de nature supra-locale et l'environnement plus large comprenant les décisions prises par d'autres niveaux de pouvoir (Région, Europe).
- Enfin, les associés sont demandeurs de disposer d'un outil supra-local géré de manière efficiente, compte tenu des législations qui encadrent son activité.

Les objectifs

- **Renforcer la proximité et la transparence des actions avec les mandataires et services communaux** par l'accentuation des séances d'information et le développement d'un outil informatique d'échanges d'informations ;
- **Augmenter la professionnalisation des administrateurs** par une politique de formation/information adaptée aux thématiques ;
- **Veiller au respect des procédures légales et des dispositions internes** assurant aux associés la bonne gestion administrative de l'institution à laquelle ils ont adhéré.

Les projets

En 2010, le système informatique de gestion des réunions d'organes a été mis en service. Ce système permet un collationnement amélioré des notes servant à documenter les réunions, et simplifiera la réalisation des comptes-rendus.

En 2011, une interface de type « extranet » a été développée, en s'appuyant sur cet outil de gestion des instances. Cet extranet est mis en service à l'automne 2011 et permet aux administrateurs de consulter les points et pièces attachées à distance, avant séance, et de disposer à tout moment d'un classement ordonné de tous les points sans devoir procéder eux-mêmes à l'organisation de ce classement.

Le lien privilégié avec les associés, administrateurs, mandataires et secrétaires communaux est maintenu.

En ce qui concerne les administrateurs, cela passera notamment via une réflexion quant à une organisation plus dynamique et interactive des réunions des Conseils d'administration. Par exemple, certaines réunions pourront être convoquées sur les sites de projets importants portés par les Intercommunales, ce qui leur permet de mieux connaître les dossiers sur lesquels ils sont amenés à se prononcer.

D. 6. LES SERVICES D'APPUI

Les Secrétaires communaux et les Receveurs communaux ne seront pas oubliés. Il est envisagé de les réunir à des fins de formation/information sur les métiers du BEP et leur évolution, ainsi que sur des sujets liés à leur fonction administrative.

En ce qui concerne la qualité de la gouvernance, une de ses composantes essentielles évolue en 2012 ; il s'agit de la législation sur les marchés publics, avec l'entrée en vigueur annoncée de la loi de 2006. À cet égard, les procédures internes seront revues pour veiller à leur parfaite adéquation avec la nouvelle législation.

Dans le même esprit, en vue de garantir la qualité juridico-administratives des décisions, une réflexion de standardisation des procédures en matière de marchés publics sera poursuivie en 2012.

Enfin, profitant de la dynamique AXUD (décrite ci-après), les mandataires seront invités aux manifestations et séminaires organisés dans ce cadre, ce qui leur permettra de se faire une opinion sur des enjeux plus vastes concernant la province de Namur.

5. COMMUNICATION

En Bref, quels constats ?

- Dans tout projet et à tous les stades de son élaboration, la communication est devenue au fil du temps un élément essentiel. Elle constitue un enjeu pour convaincre, susciter l'adhésion mais aussi pour asseoir la notoriété et la réputation d'une institution. Elle touche également l'ensemble de l'organisation : tous les collaborateurs sont aujourd'hui des vecteurs essentiels de la communication d'une entreprise et, à ce titre, ils doivent être formés et rodés à l'exercice tant de la prise de parole en public que de l'interview journalistique.
- Le monde de la communication est en constante évolution et subit de grandes mutations du fait de la multiplicité des supports. Le papier, l'affichage, la radio, la TV doivent aujourd'hui faire place à des moyens de diffusion toujours plus nombreux et plus rapides : le web et ses multiples déclinaisons (réseaux sociaux, internet mobile, interactivité,...). Ces mutations permettent aujourd'hui de toucher un public plus large, plus jeune mais aussi plus exigeant.
- Dans ce contexte d'évolution de la communication, la presse « traditionnelle » perd en notoriété. Les nouveaux médias la supplantent aujourd'hui, avec pour conséquence des informations plus diffuses, plus laconiques et souvent noyées dans la masse. Chaque organisation doit dès lors s'adapter en multipliant au maximum ses moyens et réseaux de diffusion, en complément de la presse.



- La communication n'est pas uniquement question de diffusion d'informations mais également de réception et de sélection de celles-ci. Toute entreprise doit organiser une veille des informations concernant ses activités afin de rester à l'écoute des attentes de ses clients, d'anticiper les évolutions nécessaires de l'institution et de ses métiers, de comprendre et maîtriser les enjeux de son évolution.

Les objectifs du service « Communication »

- **Diffuser une image cohérente du BEP et de sa stratégie**, des valeurs qui sous-tendent son action et de son projet pour la région namuroise.
- **Développer les outils adaptés pour appuyer la stratégie des différents métiers**, tant au niveau de leur perception globale par leurs clientèles respectives que dans le cadre d'activités ponctuelles.
- **Maîtriser les outils et méthodes de recherche de l'information relative à nos activités**, afin d'aider le management à mieux comprendre les enjeux de nos métiers et leur environnement, à appréhender les évolutions nécessaires et à anticiper les risques et les changements.

Les projets du service « Communication »

1. Assurer le suivi du média coaching auprès des collaborateurs du BEP

Depuis 2008, le BEP a procédé au renouvellement progressif de ses différents supports de communication (brochures de présentation, modèle PowerPoint, vidéos d'entreprises, sites internet). Aujourd'hui, l'heure est venue d'accompagner les collaborateurs du BEP dans l'utilisation de ces nouveaux outils.

D. 6. LES SERVICES D'APPUI

Les compétences du BEP sont multiples, dans des domaines extrêmement variés, du fait de la diversité des profils professionnels (ingénieurs, juristes, architectes, économistes, comptables, ...). Le savoir-faire est incontestable ; en revanche, le faire savoir mérite aujourd'hui une attention particulière.

Les séances de média coaching, initiées en 2011, se poursuivront en 2012 sous la forme d'une formation théorique (préparation, communication non-verbale, les codes à respecter avec les journalistes, l'interview télévisée,...) et d'exercice pratique de présentation en public et d'interview télévisée. Le but de cette formation est de permettre aux personnes clés, amenées à réaliser des présentations en public et/ou à répondre aux interviews des journalistes, de parvenir à présenter leur métier, leurs projets en toute simplicité, sans tomber dans un jargon technique (voire technocratique). Il en va de la compréhension générale de nos missions et actions mais aussi de la notoriété du BEP auprès de ses clients potentiels.

2. Améliorer le référencement des sites internet et renforcer l'interactivité

Aujourd'hui, le BEP compte désormais 6 sites internet flambant neufs, tant sur le plan visuel qu'en termes de contenus (www.bep.be ; www.bep-entreprises.be ; www.bep-tourisme.be ; www.bep-environnement.be ; www.bep-developpement-territorial.be ; www.invest-in-namur.be).

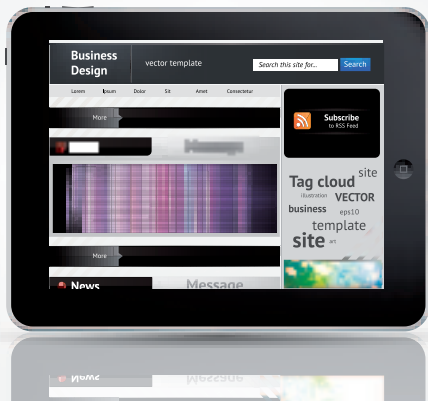
Ils reflètent davantage les véritables actions et missions des différents métiers du BEP ; ils orientent adéquatement l'internaute dans sa recherche d'information ; ils ont une véritable optique clientèle et ils ont pour but d'inciter les clients du BEP (entreprises, communes,...) à prendre contact avec nous pour poursuivre la démarche.

Après la mise en ligne de ces six nouveaux sites web, l'année 2012 sera consacrée à améliorer le référencement de ceux-ci au travers des différents moteurs de recherche.

Le bon référencement d'un site internet est lié aux contenus des pages de ce site et à leur fréquente mise à jour, mais pas uniquement. Le référencement consiste également en une série de techniques à mettre en œuvre pour améliorer la visibilité d'un site internet dans les moteurs de recherche, et donc pour permettre aux personnes qui recherchent des informations sur une activité/un service/une société de facilement les trouver sur le web.

En 2012, le BEP souhaite s'entourer d'un consultant spécialisé dans le référencement pour identifier les mots-clés et faire une brève analyse de la concurrence, pour apprendre à optimiser les contenus de ses sites internet, pour améliorer popularité des sites web du BEP, et enfin pour analyser le trafic et l'audience des sites, via des nouveaux indicateurs Google Analytics.





3. Création de présentations pour tablettes, personnalisation de ce nouvel outil et réflexion sur sa finalité au BEP

Les modes de communications du BEP sont multiples ; les supports le sont aussi. Le BEP a décidé de s'équiper de tablettes tactiles. Ces outils permettront aux collaborateurs du BEP qui rencontrent des clients d'être dans la démonstration concrète des services offerts via nos outils interactifs sur le web (sites Internet, CartoBEP, réseaux sociaux,...), les films du BEP, les slides de présentation de notre territoire et de nos activités,...

L'année 2012 sera consacrée à la réflexion approfondie de l'utilité et de l'usage de tablettes tactiles au sein du BEP, de leur complémentarité avec les outils informatiques existants (PC portables) et leur valeur ajoutée pour une institution comme le BEP. Il s'agira aussi de définir les collaborateurs clés et/ou services qui en disposeront.

4. Moderniser l'intranet et renforcer son usage

L'intranet est un formidable outil de communication interne. Le BEP dispose d'une telle interface depuis 2002. Celui-ci a globalement évolué au fil du temps ; de nouvelles applications y ont été ajoutées progressivement (gestion qualité, gestion des projets stratégiques, helpdesk,...) pour rendre un service optimal et centralisé aux collaborateurs du BEP.

Néanmoins, l'outil a besoin aujourd'hui d'un sérieux lifting, tant au niveau du contenu (certains documents ou outils étant devenu obsolètes) que de la forme. De même, il est indispensable de créer une cohérence entre l'intranet et les nombreuses applications (outil de gestion de congé, de déplacement, flux d'approbation des notes pour les organes de directions, gestion des fiches d'amélioration prévues dans l'ISO,...) vers lesquels l'utilisateur est renvoyé. En 2011, le recensement des informations nécessaires et obsolètes a été réalisé. En 2012, l'analyse des besoins sera terminée et le BEP procédera au lancement d'un marché de service pour refondre entièrement l'intranet et le faire correspondre davantage aux attentes des collaborateurs.

5. Préparer le 50^{ème} anniversaire du BEP en 2013

En 2013, le BEP fêtera ses 50 ans d'existence. Un anniversaire est toujours l'occasion d'affirmer et de conforter le positionnement d'une institution, dans un but précis. Ainsi, pour le 40^{ème} anniversaire, l'objectif du BEP était de monter en notoriété auprès de ses publics cibles (les entreprises et les mandataires) ; objectif qui a pleinement été atteint.

Pour les 50 ans du BEP, l'objectif général de l'événement est différent. La notoriété étant globalement acquise, il s'agit maintenant d'asseoir cette notoriété, notamment se faisant connaître et reconnaître de la jeune génération (20-30 ans).

D.

6. LES SERVICES D'APPUI

L'idée qui doit prévaloir pour l'organisation des festivités du 50^{ème} est que l' : « on n'est pas vieux à 50 ans ». Le BEP entend donc placer cet anniversaire sous le signe de la jeunesse, en :

- faisant connaître le BEP aux plus jeunes (qui seront les futurs entrepreneurs et mandataires de demain) ;
- tablant sur les nouveaux modes de communication, d'expression, de diffusion,... utilisés par la jeune génération.

L'année 2012 sera donc consacrée à élaborer, avec l'aide d'une agence de communication, un programme d'événements et d'activités cohérents, conforme aux principes énoncés ci-dessus.

6. Plan Stratégique électronique pour 2013

En 2012, le BEP souhaite mettre en place un outil de consultation en ligne de son plan stratégique afin de :

- Réduire les coûts de mise en page et d'impression du plan stratégique ;
- Diminuer la production de papier ;
- Mettre à la disposition de ses différentes cibles (Administrateurs, Associés et grand public) un outil électronique plus convivial et moderne.

En 2011, les modalités pratiques ont été étudiées afin de dégager une méthode de travail efficace, en ce qui concerne notamment l'encodage des textes du plan stratégique par les différents départements et services du BEP. En 2012, le BEP créera, avec l'aide d'un consultant, la plateforme de consultation et d'encodage du tout nouveau plan stratégique électronique du BEP.

7. Développer l'internet mobile

Le BEP souhaite mener une réflexion sur l'internet mobile. En effet, tant les agents du BEP que ses clients et ses cibles doivent avoir un accès aisé aux informations du BEP (internet, réseaux sociaux, services en ligne) quel que soit le support qu'ils utilisent : un ordinateur (portable ou non), un smartphone ou une tablette.

8. Veille informative et thématique

Le service « Communication » proposera également en 2012 la mise en place d'une veille informative et thématique, alimentant le management sur des sujets liés aux métiers du BEP, mais aussi aux nouvelles technologies, à l'organisation, aux techniques de management, etc.

The logo for AXUD features the word "AXUD" in a bold, dark blue, sans-serif font. A thick, curved green line swooshes across the letters from the bottom left to the top right, passing through the 'X' and 'U'.

AXUD

L'autre **axe** du développement wallon



Après les élections régionales de juin 2009, la plate-forme des forces vives namuroises a engagé, au cours de 4^{ème} trimestre, une série de rencontres avec les nouveaux parlementaires élus mais aussi les Ministres et Présidents d'Assemblées aux différents niveaux de pouvoir. Ces rencontres ont pour but de les informer et de les associer activement aux projets majeurs du BEP pour la région namuroise dans ses domaines d'activité.

En 2010, la structuration a été formalisée avec la mise sur pied d'un Comité de Concertation paritaire (16 représentants des formations politiques ; 16 représentants des Forces vives). Le Comité de concertation se réunit au moins quatre fois par an, et chaque fois qu'un dossier le nécessite. Il a pour objectif de définir des points de vue partagés sur les grands dossiers et enjeux qui ont un impact sur le namurois.

En 2012, le Comité de concertation poursuivra son travail, avec quatre réunions annuelles.

Seront programmées également des réunions d'échange d'information avec les parlementaires et membres du Collège provincial, en fonction de questions d'actualité.

Enfin, le principe d'une - voire deux - conférences publiques annuelles est maintenu. Ces conférences auront pour objectif d'éclairer les forces vives namuroises sur un enjeu de fond et de susciter un débat.

